

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

125^e année

10 juillet

1993

No 28

Québec 

CONTEXTES DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE



Contextes de la politique
linguistique québécoise
Conseil de la langue française
1993, 192 pages
EOQ 2-551-15626-2

17,95 \$



Les défis relatifs à l'aménagement linguistique qui se posent au Québec au cours des prochaines années sont liés à des transformations rapides de la société québécoise. Quelles sont ces nouvelles réalités ? Cinq spécialistes ont alimenté la réflexion du Conseil de la langue française lors d'un séminaire organisé en novembre 1992. Cette réflexion, publiée dans cet ouvrage, porte sur :

- la politique linguistique : évaluation globale et prospective;
- l'incidence des facteurs démographiques sur l'usage du français au Québec;
- les répercussions juridiques des transformations économiques sur la politique linguistique;
- les répercussions de la globalisation des marchés et des nouvelles technologies sur la structure de l'emploi et les exigences linguistiques qui en découleront;
- la force d'attraction culturelle du français et les comportements linguistiques des jeunes à l'égard de l'anglais.

**En vente dans nos librairies, chez nos
concessionnaires et chez votre libraire habituel.**

Commande postale
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information
(418) 643-5150
Sans frais : 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177

COMMANDE POSTALE

3-014-2/06

Nom : _____ No compte client : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : (_____) _____

Quant	Code	Titre	Prix unitaire	Total
	EOQ 2-551-15626-2	Contextes de la politique linguistique québécoise	17,95 \$	

Somme partielle

TPS 7 %

Total

Cartes de crédit acceptées



Numéro : _____

Date d'échéance : _____

Banque : _____

Nom du titulaire : _____

Signature : _____

Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste
 à l'ordre de «Les Publications du Québec».

Prix et conditions de vente
 modifiables sans préavis.

Les prix indiqués sont établis
 en dollars canadiens.

Québec



Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

125^e année
10 juillet 1993
No 28

Sommaire

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'
AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'
AVIS DIVERS
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE
CODE DE PROCÉDURE CIVILE (ARTICLE 139)
COMPAGNIES (PARTIE I-A) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES
COOPÉRATIVES — LOI SUR LES
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES
LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES
MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES — LOI SUR LA
PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN
VENTES PAR LICITATION
VENTES PAR SHÉRIF
VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

Dépôt légal — 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1993

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie,
réservés pour tous pays. Toute reproduction pour fins commerciales,
par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de : « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,81 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20,26 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 0,71 \$ l'unité.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 5,22 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone : (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques » : 63 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements » : 91 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations » : 91 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au :

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone : (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC ET LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE D'UN CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (<i>Entente</i>)	2993
--	------

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2998
MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR (<i>Prolongation de délai pour modifier son règlement de zonage</i>)	2998
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2998
VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter une réglementation d'urbanisme</i>)	2998
VILLE DE BROMONT (<i>Prolongation de délai pour modifier son règlement de zonage</i>)	2998

AVIS DIVERS

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE, LE ROCHER DES SIÈCLES (<i>L.P.</i>)	2999
LA PAROISSE DE SAINTE-MONIQUE (<i>Modification des limites</i>)	2999
LA PAROISSE DE SAINT-ANDRÉ (<i>Modification des limites</i>)	2999
LA PAROISSE DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER (<i>Modification des limites</i>)	2999
SUCCESSION GASTON BOISVERT (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2999
SUCCESSION JACQUES MOREL (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2999
SUCCESSION MICHEL ST-PIERRE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2999
SUCCESSION ROGER LEBRUN (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3000
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (<i>Modification au règlement 2 «Les études de premier cycle» et au règlement général 3 «Les études avancées et la recherche»</i>)	3000
VINAVI INC. (<i>L.P.</i>)	3001

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Anne-Marie, Thérèse, Jacqueline Lefebvre	3001
Christian Gravel	3001
Evgenios Kalamas	3001

Gabriel Meus	3001
Georgianna alias Georgette Pelletier	3002
Gertrude Guy	3002
Isabelle Ducharme Viens	3002
Isabelle Jennifer Rousseau	3002
Isabelle Richer-Brault	3002
Isabelle Ross	3002
James Carol Terry O'Callaghan	3002
Jean-Paul Gravel	3002
Jeffrey Adam Pেকেles	3002
Joseph Denys Louis Talbot	3003
Joseph Fernand Arthur Deslauriers	3003
Joseph Florian Parisé	3003
Joseph Gérard Jacques Gagnon	3003
Joseph Marc André Médard	3003
Joseph Rosario Fillion	3003
Joseph-Berthold Roux	3003
Joseph Maurice Wilfrid Gagné	3003
Léodar alias Léo Hamel	3004
Lise Belhumeur	3004
Mandy Robitaille	3004
Marcel Larocque dit Quesnel	3004
Marie Anick Nancy Desjardins-Wilkinson	3004
Marie Claire Lise Côté	3004
Marie Émilie Anna Diane Pelchat	3004
Marie, Florence, Lyne Dionne Cloutier	3004
Marie Germaine Diane Compagnat dit Labrecque	3004
Marie Luce Victoire Simard	3005
Meng Ieng	3005
Micheline Valérie Pegoraro	3005
Monique Boisvert	3005
Nathalie Gagné	3005
Pierrette Payette	3005
Simone Mercier	3005
Stéphane Ayotte	3005
Theocharis Koulouridis	3006
Youssef El-Adly	3006

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (ARTICLE 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RICHARD PAYETTE (<i>Assignment</i>)	3006
---	------

COMPAGNIES (PARTIE I-A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	3007
--	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	3024
--	------

LES RESTAURANTS DA VINCI INC. (<i>Erratum</i>)	3068
--	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	3024
--------------------------------------	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	3025
--	------

AUTOMOBILE LAURIER GILBERT INC. (Erratum)	3067	LES ENTREPRISES TURCOTTE & RIOUX INC.	3044
LES ATELIERS GAMI INC. (Erratum)	3068	LES FERMES FRAN-NOR INC.	3044
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES		LES GESTIONS ARLAN LTÉE	3044
LETTRES PATENTES	3034	LES IMMEUBLES PIERRE BROUSSEAU INC.	3044
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3039	LES PLACEMENTS BRAVIER INC.	3044
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES		LES PRODUCTIONS ANGÈLE ARSENAULT INC.	3044
DISSOLUTION — DEMANDES DE		LES PROS DE L'IMPÔT BM INC.	3044
1338-7428 QUÉBEC INC.	3041	LOUISELLE PAYEUR INC.	3045
2315-8819 QUÉBEC INC.	3041	MAUCAR INC.	3045
2322-5493 QUÉBEC INC.	3041	MODE EVA INC.	3045
2324-7943 QUÉBEC INC.	3041	MONTÉE DE LIESSE INVESTMENTS INC.	3045
2439-4884 QUÉBEC INC.	3041	PROFICAN INC.	3045
2619-5727 QUÉBEC INC.	3041	RESTAURANT À LA TABLE DE VIE INC.	3045
2624-5332 QUÉBEC INC.	3041	SOCIÉTÉ DE COMMERCE MIRAF INC.	3045
2639-6614 QUÉBEC INC.	3041	SOCIÉTÉ DE GESTION MONTÉE DE LIESSE INC.	3045
2754-8445 QUÉBEC INC.	3041	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LE BOURDAGES INC.	3045
2851-2606 QUÉBEC INC.	3041	S.V.P. CONSTRUCTION INC.	3045
2956-6668 QUÉBEC INC.	3042	V.E.S.A. 40 INC.	3045
AGENCE DE RÉCLAMATIONS JEAN-CLAUDE DEVULT INC.	3042	VILLA LUPIEN INC.	3046
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU MIMOSA (A.R.M.)	3042	VÊTEMENTS ZARAA LTÉE	3046
ASSOCIATION PROVINCIALE DES COMMISSIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE	3042	COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES	
ASSURACO INC.	3042	PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (PERMIS INITIAL)	3046
AVIATION F.G.R. INC.	3042	COOPÉRATIVES — LOI SUR LES	
BELOIT SOREL EDUCATIONAL CORPORATION	3042	MAGASIN COOP DE RIVIÈRE-AU-RENARD (Défaut de respecter la proportion des opérations)	3046
BOUTIQUE À PART INC.	3042	DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES	
CLAUDE HUPPÉ LTÉE	3042	AMENDEMENT	
CONSTRUCTION GREPO INC.	3042	HLP SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3047
CORPORATION ÉDUCATIONNELLE BELOIT-SOREL	3042	FORMATION	
DEROSE REAL ESTATE INC.	3043	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ECO-ACTION	3047
DOMAINE DIX TRENTE-CINQ LIMITÉE	3043	INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
EVA'S FASHION INC.	3045	ASSURANCES — LOI SUR LES	
FONDS DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE QUÉBEC	3043	L'INDUSTRIELLE-ALLIANCE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE	3047
GESTION ARLEQUIN INC.	3043	LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA	
GESTION GEROVE INC.	3043	THE YISHITZER YOUNG MEN'S SICK BENEFIT ASSOCIATION (Avec des liquidateurs nommés)	3047
IMMEUBLES DEROSE INC.	3043		
LA MAISON DE L'AUTO DE RIMOUSKI INC.	3043		
LA PÂTISSERIE TOURIGNY ET FRÈRES INC.	3043		
LABORATOIRE JACQUES THERRIEN INC.	3043		
LE PATRONAGE LAVAL	3043		
LE RASSEMBLEMENT DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SHAWINIGAN INC.	3043		
LES ATELIERS DU GRAND-PORTAGE INC.	3044		
LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES BARROS LTÉE	3044		
LES ENTREPRISES MARC ET RAYMOND RIOUX INC.	3044		

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC (<i>Extension de limites</i>)	3048
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE (<i>Changement de nom</i>) (Erratum)	3068

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL MARIE-VICTORIN (Erratum)	3067
---	------

INDUSTRIE, COMMERCE ET TECHNOLOGIE

HEURES D'AFFAIRES

VILLE DE SAINT-FÉLICIEN (<i>Autorisation</i>)	3048
---	------

MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLÉS — LOI SUR LA

PÊCHEUR DE HOMARDS (GASPÉSIE) (<i>Plan conjoint - Avis de dépôt</i>)	3048
---	------

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

PAROISSE DE SAINT-JOSEPH DE SOULANGES	3048
---------------------------------------	------

VENTES PAR LICITATION

JERZY GRZYDEWSKI c. GUAY	3049
LUBA KOLOMYCKY ET AL. c. BILOVUS JR.	3049

VENTES PAR SHÉRIF

BEAUHARNOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. 2744-4850 QUÉBEC INC.	3050
--	------

BEDFORD

2161-5919 QUÉBEC INC. c. SOCIÉTÉ DE GESTION ANDRÉ LAURIN INC. ET AL.	3051
---	------

DRUMMOND

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE DRUMMONDVILLE c. LEPAGE	3052
---	------

LABELLE

CANTON DE LA MINERVE c. CAOUKIS	3052
MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE c. LAPERLIER ET AL.	3053

LONGUEUIL

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. LEROUX	3053
--	------

MONTREAL

BERNARD BENOIT c. LA BRAISE INC. ET AL.	3054
CAISSE POPULAIRE SAINT-ALPHONSE D'YOUVILLE c. LES ENTREPRISES JEAN-GUY BLANCHARD INC. ET AL.	3054
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION IMMOBILIÈRE ADMINCO CORP. ET AL.	3054
LES ALIMENTS VITAPRO INC. c. LÉO NOLET	4055
MICHEL TREMBLAY c. MAGGI ET AL.	3056
SELWYN HOUSE ASSOCIATION c. CHER ET AL.	3056

QUÉBEC

CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE ST-JEAN DE BOISCHATEL c. RÉPARATION ET ENTRETIEN LYNCO LTÉE	3056
---	------

SAINT-FRANÇOIS

ENTREPRISE DE LOCATION JALON INC. c. LES MONTEURS D'ACIER MIKAL INC. ET AL.	3057
---	------

TERREBONNE

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA c. LIPPÉ	3058
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. COMPAGNIE DE CONSTRUCTION ET DE PAVAGE D'ARGENTEUIL LTÉE ET AL.	3058
CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-ADÈLE c. 2742-8440 QUÉBEC INC.	3059
DAME RAYMONDE BONNIER c. PRÉVOST	3059

LAVAL

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA c. GROUPE IMMOBILIER TOVI INC.	3060
BANQUE TORONTO-DOMINION c. MALLETT ET AL.	3061
CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC c. PAQUIN ET AL.	3061
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC. ET AL.	3062
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC. ET AL.	3062
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC. ET AL.	3063

COMPAGNIE TRUST ROYAL c. CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC. <i>ET AL.</i>	3063
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC. <i>ET AL.</i>	3064
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC. <i>ET AL.</i>	3064
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC. <i>ET AL.</i>	3065
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC. <i>ET AL.</i>	3065
EDAR INC. c. LES DÉVELOPEMENTS PALDEC <i>ET AL.</i>	3066
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. LES IMMEUBLES AMPERES INC. <i>ET AL.</i>	3067

**VENTES POUR TAXES,
AVIS DE PUBLICATION**

VILLE DE LAC-BROME	3067
--------------------	------

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Régie de l'assurance-maladie du Québec et le directeur de la protection de la jeunesse d'un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse.

Prenez avis qu'une entente-type, concernant la communication de certains renseignements nominatifs dans le cadre de recherches des antécédents biologiques entre la Régie de l'assurance-maladie du Québec et le directeur de la protection de la jeunesse d'un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, a été déposée à l'Assemblée nationale conformément à l'article 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

ENTENTE

ENTRE

LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC, dûment représentée par son président-directeur général, monsieur Réjean Cantin,

ci-après appelée « la Régie »

ET

LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE D'UN CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE,

ci-après appelé « le D.P.J. »

CONCERNANT LA COMMUNICATION DE CERTAINS RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS DANS LE CADRE DE RECHERCHES DES ANTÉCÉDENTS BIOLOGIQUES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 82 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives (1991, c. 42), la mission d'un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse consiste, entre autres, à offrir des services de nature psychosociale en matière d'adoption et de recherche des antécédents biologiques;

ATTENDU QUE les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse sont les seuls dépositaires des dossiers d'adoption et qu'ils doivent assurer le respect de leur caractère confidentiel conformément au Code civil du Québec;

ATTENDU QUE le Code civil du Québec permet d'informer une personne majeure ayant fait l'objet d'un consentement à l'adoption que ses parents biologiques veulent la retrouver ou d'informer ces derniers qu'une telle personne majeure veut les retrouver;

ATTENDU qu'en vertu des articles 31 et 32 de la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1), un directeur de la protection de la jeunesse est nommé dans chacun des centres de protection de l'enfance et de la jeunesse et qu'il exerce des responsabilités en matière d'adoption;

ATTENDU QUE le sixième alinéa de l'article 65 de la Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., c. A-29 tel que modifié par l'article 577 du chapitre 42 des Lois de 1991) permet à la Régie de l'assurance-maladie du Québec de transmettre au directeur de la protection de la jeunesse d'un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, sur demande, les nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse et date de décès d'une personne inscrite à son fichier des bénéficiaires afin de permettre de retrouver, conformément au Code civil du Québec, une personne adoptée ou ses parents biologiques;

ATTENDU QUE par cette modification apportée à la Loi sur l'assurance-maladie, le législateur a accordé spécifiquement un moyen, pour un directeur de la protection de la jeunesse d'un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, d'effectuer les recherches de localisation pour retracer la personne recherchée;

ATTENDU QUE l'article 68 paragraphe 1^o de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) prévoit notamment qu'un organisme public peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un renseignement nominatif à un organisme public lorsque cette communication est nécessaire à l'exercice des attributions de l'organisme receveur;

ATTENDU qu'une telle communication de renseignements doit se faire dans le cadre d'une entente écrite;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de régir l'échange de renseignements entre la Régie et le D.P.J. pour permettre à ce dernier de localiser une personne majeure ayant fait l'objet d'un consentement à l'adoption ou les parents biologiques d'une telle personne.

2. PROVENANCE ET NATURE DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS

2.1 À partir des renseignements au dossier d'adoption, le D.P.J. transmet à la Régie les renseignements suivants relatifs à la personne qu'il désire retracer:

- a) les nom et prénom de la personne recherchée;
- b) la date de sa naissance;
- c) le sexe;
- d) le numéro d'assurance-maladie, si disponible;
- e) le numéro d'assurance sociale, si disponible;
- f) tout autre indice utile à la recherche (parents, conjoint, enfant: date de naissance et sexe de ceux-ci).

2.2 À partir des renseignements qui lui sont fournis, la Régie vérifie si la personne recherchée est inscrite à son fichier des bénéficiaires du régime d'assurance-maladie.

Dans l'affirmative, la Régie transmet au D.P.J., la dernière adresse connue de cette personne, de même que la date de son décès, le cas échéant.

Dans la négative, la Régie informe le D.P.J. que la personne n'a pu être retrouvée au fichier de la Régie ou que plus d'une personne correspondent au nom de la personne recherchée.

3. MODALITÉS ET FRÉQUENCE DES COMMUNICATIONS

3.1 Les échanges de renseignements visés par la présente entente se font au moyen du formulaire joint à la présente entente (annexe I) ou, lorsque le volume le justifie, par support magnétique selon les formats prescrits par la Régie.

3.2 La transmission des formulaires ou des disquettes s'effectue par messagerie interne ou par transporteur sécuritaire avec mention « Envoi confidentiel » à l'attention du chef du service Admissibilité et Inscription des bénéficiaires de la Régie. Les réponses sont adressées aux personnes nommées par le D.P.J. conformément au paragraphe 4.6 de la présente entente avec la mention « Envoi confidentiel ».

3.3 Le D.P.J. transmet ses demandes à la Régie à la fréquence qu'il établit, selon ses besoins.

4. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA RÉCEPTION DES RENSEIGNEMENTS

4.1 Chaque partie reconnaît le caractère confidentiel et sensible des renseignements qui lui sont communiqués.

4.2 Au sein de la Régie, seuls peuvent accéder aux renseignements communiqués pour autant que l'exercice de leurs fonctions le requiert, l'employé(e) affecté(e) au traitement des dossiers d'adoption de la Direction de l'admissibilité des bénéficiaires ou tout(e) autre employé(e) spécifiquement désigné(e) à cette fin.

4.3 Seul le D.P.J. ou les membres de son personnel autorisés à cette fin peuvent prendre connaissance des renseignements communiqués par la Régie et ce, exclusivement aux fins de retrouver une personne ayant fait l'objet d'un consentement à l'adoption ou les parents biologiques d'une telle personne.

4.4 Le D.P.J. s'engage à détruire les renseignements obtenus de la Régie, dès que la personne recherchée a été contactée et a refusé de donner son consentement à être connue de la personne qui la recherche ou lorsque la personne identifiée par la Régie n'est pas la personne recherchée.

4.5 Lors d'une rencontre, le cas échéant, avec la personne retrouvée, le D.P.J. informe cette dernière qu'il a obtenu son adresse de la Régie.

4.6 Afin de s'assurer que l'accessibilité aux renseignements communiqués soit restreinte aux seuls employés autorisés, les mesures de sécurité applicables sont celles mentionnées ci-après :

a) Chaque partie nomme les personnes autorisées à recevoir les renseignements et fournit à l'autre une liste des personnes ainsi autorisées, qu'elle tient à jour, et qui indique :

- 1) leurs nom et prénom;
- 2) leurs titre et fonction;
- 3) leurs adresse et numéro de téléphone au travail.

b) Chaque partie tient un registre qui contient :

- 1) la date de chaque communication;
- 2) les nom, prénom, titre, fonction et adresse du destinataire et de l'expéditeur;
- 3) le nombre de cas traités.

4.7 Les mesures de sécurité relatives à l'intégrité physique des lieux où sont stockés les renseignements transférés sont conformes aux normes et pratiques en vigueur au sein de chaque organisme telles qu'indiquées dans la déclaration de leurs fichiers respectifs et les modifications qui y seront apportées, le cas échéant.

4.8 Chaque partie s'engage à prendre fait et cause pour la partie qui fournit les renseignements si une poursuite était dirigée contre cette dernière, en raison d'un acte ou d'une omission qui serait imputable à la partie qui accède aux renseignements, par son fait, celui de ses préposés ou de ses mandataires.

4.9 Chaque partie assume les coûts qu'elle encourt pour l'application de la présente entente dans la mesure où ils sont équivalents, à défaut de quoi, la partie qui en bénéficie assume les coûts supplémentaires.

5. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

5.1 Les renseignements qu'une partie porte à la connaissance de l'autre partie sont une copie fidèle de ceux qu'elle détient, sans garantie d'exactitude. La partie qui accède aux renseignements convient que celle qui les lui fournit ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des dommages résultant de la transmission ou de l'utilisation d'un renseignement inexact ou incomplet.

5.2 Chaque partie s'efforce de respecter les échéances de l'autre partie, compte tenu néanmoins de ses propres priorités administratives.

5.3 Les parties s'informeront mutuellement de toute modification à leurs programmes respectifs susceptibles, lors de sa mise en vigueur, d'avoir une répercussion sur la présente entente.

6. DISPOSITIONS DIVERSES

6.1 Personnes responsables

Dans les quinze (15) jours de l'entrée en vigueur de la présente entente, chaque partie désigne la ou les personne(s) responsable(s) des questions relatives à son application, de même que les personnes autorisées à recevoir les renseignements conformément au paragraphe 4.6.

6.2 Avis d'adresse

Tout avis ou courrier relatif à l'exécution, à la modification ou à la révocation de la présente entente doit être expédié aux adresses suivantes :

Pour
la Régie: Le secrétaire de la Régie
 Direction générale des affaires corporatives
 Régie de l'assurance-maladie du Québec
 1125, chemin Saint-Louis
 8^e étage
 Sillery (Québec)
 GIS IE7

Pour le
D.P.J.: Voir Annexe II

7. RÉSILIATION

Chaque partie peut en tout temps résilier pour cause, la présente entente au moyen d'un avis expédié à l'autre partie par courrier recommandé ou certifié, avis indiquant les motifs et fixant la date de prise d'effet de la résiliation, laquelle, toutefois, ne pourra être inférieure à quatre-vingt-dix (90) jours de la date de l'avis. La partie qui résilie ainsi l'entente ne peut en aucun cas être tenue de payer des dommages-intérêts ou autre compensation à l'autre partie.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

La présente entente entre en vigueur à la date de l'avis favorable de la Commission d'accès à l'information et est reconduite annuellement à compter de cette date.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en deux exemplaires:

POUR LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

à Sillery, le

RÉJEAN CANTIN,
président-directeur général

POUR LE CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE
LA JEUNESSE

à _____, le

Directeur de la Protection de la jeunesse

ANNEXE I

Demande de renseignements
concernant une recherche d'antécédents biologiquesRégie de
l'assurance-maladie
du Québec

Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse	
NOM DU CENTRE	
ADRESSE	CODE POSTAL
Motif de la recherche	
☐ Préjudice grave à la santé physique; détresse psychosociale; personne de plus de 70 ans; coïncidence.	
☐ Autre motif	

Personne recherchée (personne ayant fait l'objet d'un consentement à l'adoption ou parents biologiques d'une telle personne)	
NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE RECHERCHÉE	DATE DE NAISSANCE
	ANNÉE MOIS JOUR
	SEX: ☐ M ☐ F
Si disponible	
NUMÉRO D'ASSURANCE-MALADIE	AUTRES INDICES UTILES À LA RECHERCHE (Parents, conjoint, enfant, date de naissance et sexe de celui-ci)
NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE	

Demandes regroupées Les données relatives aux personnes recherchées sont fournies en annexe sur: ☐ disquette pour un total de personnes.
--

Retourner à:
Régie de l'assurance-maladie du Québec
Service de l'admissibilité et de l'inscription
des bénéficiaires (RAB)
Case postale 6600
Québec QC G1K 7T3

Je déclare que la présente demande est faite dans le cadre d'une recherche d'antécédents biologiques.	
SIGNATURE DU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE OU DU MEMBRE DE SON PERSONNEL AUTORISÉ À CETTE FIN	NO DE TÉLÉPHONE
	DATE
	ANNÉE MOIS JOUR

RÉPONSE DE LA RÉGIE	
Adresse de la personne recherchée	
NO	RUE
APP.	
VILLE OU LOCALITÉ	PROVINCE
CODE POSTAL	
☐ Personne retrouvée mais adresse périmée	☐ Date du décès, le cas échéant
☐ Personne non retrouvée au fichier de la Régie	☐ Plus d'une personne correspondant au nom de la personne recherchée

Réponses regroupées Les données relatives aux personnes recherchées sont fournies en annexe sur: ☐ disquette pour un total de personnes.
--

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE	DATE
	ANNÉE MOIS JOUR

ANNEXE II

Adresse des directeurs de la protection de la jeunesse

RÉGION 01:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ BAS-ST-LAURENT
92, 2^e Rue Ouest, 2^e étage
RIMOUSKI (Québec)
G5L 8V5

RÉGION 03:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ QUÉBEC
540, boul. Charest Est
QUÉBEC (Québec)
G1K 8L6

RÉGION 05:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ ESTRIE
340, Dufferin
SHERBROOKE (Québec)
J1H 4M7

RÉGION 06:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ VILLE-MARIE
2155, rue Guy, 10^e étage
MONTRÉAL (Québec)
H2H 2R9

RÉGION 08:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
341, rue Principale Nord
AMOS (Québec)
J9T 2L8

RÉGION 10:

Directeur de la protection de la jeunesse
CSS INUIT — BAIE D'HUDSON
Services sociaux Povungnituk
NOUVEAU-QUÉBEC (Québec)
J0M 1P0

RÉGION 10:

Directeur de la protection de la jeunesse
CSS INUIT — UNGAVA
C.P. 149
KUUVJUAQ (Québec)
J0M 1C0

RÉGION 12:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ CHAUDIÈRE-APPALACHES
25, Vincent Chagnon
LÉVIS (Québec)
G6V 4V6

RÉGION 02:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ SAGUENAY — LAC ST-JEAN
711, boul. Jacques-Cartier Est
CHICOUTIMI (Québec)
G7H 5B7

RÉGION 04:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ MAURICIE — BOIS-FRANC
2700, boul. des Forges, C.P. 1330
TROIS-RIVIÈRES (Québec)
G9A 5L2

RÉGION 06:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ MONTRÉAL-CENTRE
1001, de Maisonneuve Est, 5^e étage
MONTRÉAL (Québec)
H2L 4R5

RÉGION 07:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ OUTAOUAIS
15, boul. Gamelin
HULL (Québec)
J8Y 6N5

RÉGION 09:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ CÔTE-NORD
835, boul. Joliet
BAIE-COMEAU (Québec)
G5C 1P5

RÉGION 10:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ CRI
Chissassibi, Baie-James
NOUVEAU-QUÉBEC (Québec)
J0M 1E0

RÉGION 11:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ GASPÉ et ÎLES-DE-LA-MADELEINE
205, boul. York, C.P. 39
GASPÉ (Québec)
G0C 1R0

RÉGION 13:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ LAVAL
2, Place Laval
LAVAL (Québec)
H7N 5N6

RÉGION 14:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ LANAUDIÈRE
339, Base de Roc
JOLIETTE (Québec)
J6E 5P3

RÉGION 16:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ MONTERÉGIE
25, boul. Lafayette
LONGUEUIL (Québec)
J4K 5C8

5097

RÉGION 15:

Directeur de la protection de la jeunesse
CPEJ LAURENTIDES
617, boul. Labelle
BLAINVILLE (Québec)
J7C 2J1

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité de Frelighsburg

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} novembre 1993, pour permettre à la municipalité de Frelighsburg d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

Québec, le 21 juin 1993

5093

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Municipalité de Lac-Supérieur

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 23 août 1993, le délai prescrit à la municipalité de Lac-Supérieur pour modifier et transmettre son règlement de zonage en vue de le rendre conforme au Règlement numéro 88-92 modifiant le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Québec, le 18 juin 1993

5093

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Municipalité de Sainte-Marthe

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 décembre 1993, à la municipalité de Sainte-Marthe pour lui permettre d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urba-

nisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

Québec, le 21 juin 1993

5093

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Village de Sainte-Pétronille

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 15 octobre 1993, pour permettre au village de Sainte-Pétronille d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans.

Québec, le 21 juin 1993

5093

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Ville de Bromont

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 16 août 1993, pour permettre à la ville de Bromont de modifier et transmettre son règlement de zonage en vue de le rendre conforme au Règlement numéro 92-63 modifiant le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska.

Québec, le 18 juin 1993

5093

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Avis divers

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE, LE ROCHER DES SIÈCLES

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 15 juin 1993, constituant en corporation les requérants suivants: M. Wilbert Tony Paul, expéditeur, 12278, Charles-Renard, R.D.P., Mme Marie Dieudonné Paul, examinatrice, 12278, Charles-Renard, R.D.P., Mme Célie Saint Juste, cuisinière, 11351, Edger, Montréal-Nord, sous la dénomination sociale «ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE, LE ROCHER DES SIÈCLES».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 20 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 12278, Charles-Renard, Rivières-des-Prairies, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2974-3309*

5089

LA PAROISSE DE SAINTE-MONIQUE

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques, L.R.Q., chap. F-1, a. 2, que monsieur Maurice Couture, archevêque de Québec, en date du 1^{er} juin 1993 a modifié les limites de «LA PAROISSE DE SAINTE-MONIQUE».

*L'archevêque de Québec,
MAURICE COUTURE
1522-2763*

87279

LA PAROISSE DE SAINT-ANDRÉ

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques, (L.R.Q., c. F-1, a. 2), que monsieur Maurice Couture, archevêque de Québec, en date du 1^{er} juin 1993 a modifié les limites de «LA PAROISSE DE SAINT-ANDRÉ».

*L'archevêque de Québec,
MAURICE COUTURE
1522-2011*

87277

LA PAROISSE DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques, (L.R.Q., c. F-1, a. 2), que monsieur Maurice Couture, archevêque de Québec, en date du 1^{er} juin 1993 a modifié les limites de «LA PAROISSE DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER».

*L'archevêque de Québec,
MAURICE COUTURE
1522-2789*

87278

Succession Gaston Boisvert

Avis est, par les présentes, donné que dame Francine Boisvert, serveuse, domiciliée au 39, rue Crabtree, en la ville de Windsor Mills, province de Québec, légataire universelle et exécutrice testamentaire nommée au dernier testament de son frère, feu Gaston Boisvert, en son vivant commis de service, domicilié au 39, rue Crabtree, en la ville de Windsor Mills, province de Québec, décédé le 21 mars 1993, a accepté la succession de feu Gaston Boisvert, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Vincent Thibodeau, notaire pratiquant au 455, rue King Ouest, bureau 200, en la ville de Sherbrooke, daté du 16 juin 1993 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Richmond, le 22 juin 1993, sous le numéro 194757.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Vincent Thibodeau et peut être consulté à son bureau à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires et exécuteurs paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sherbrooke, le 23 juin 1993

87347

*Le procureur,
VINCENT THIBODEAU, notaire*

Succession Jacques Morel

Avis vous est donné que Christiane Lecompte, en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs Lucie Morel et Pascal Morel, a accepté, au nom des susdits mineurs, la succession de leur père Jacques Morel, sous bénéfice d'inventaire, par acte reçu devant le notaire soussignée, le 28 mai 1993 et enregistré à Lévis le 28 mai 1993 sous le numéro 366,434 et que l'inventaire des biens de la succession pourra être consulté par toute personne intéressée en l'étude du notaire soussignée au 5790, boulevard Étienne Dallaire, bureau 209, Lévis, aux heures de bureau.

Lévis, le 10 juin 1993

87373

*Le procureur,
PAULE THIBAUDEAU, notaire*

Succession Michel St-Pierre

Avis est, par les présentes, donné que Danielle Bastien, secrétaire, épouse séparée de biens de Michel St-Pierre, dessinateur industriel, tous deux domiciliés au 1273, de Saint-Malo, Boucherville, province de Québec, J5B 7T8, seule et unique légataire universelle de son époux, feu Michel St-Pierre, décédé le dix-sept janvier mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993), en laissant, comme seules dispositions testamentaires, un testament non amendé ni révoqué, reçu devant André Lafrenière, notaire, le dix décembre mil neuf cent soixante-seize (1976), sous le numéro 5149 de ses minutes, a accepté la succession dudit Michel St-Pierre, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Michel B. Paré, notaire exerçant sa profession au 7160, boulevard Pie-IX,

bureau 201, Montréal, province de Québec, H2A 2G4, le vingt-six mai mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993), et enregistré à Chambly, sous le numéro 938641.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Michel B. Paré, susnommé, et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 17 juin 1993

87253

Le procureur,
MICHEL B. PARÉ, notaire

Succession Roger Lebrun

Avis est, par les présentes, donné que dame Lise Gouin, ménagère, demeurant au 55, rue Gameau, Hull, province de Québec, J8X 1P9, agissant en sa qualité de tutrice à Stéphane Lebrun, Stéphanie Gouin-Lebrun et Martin Gouin-Lebrun, héritiers de leur père, Roger Lebrun, en son vivant demeurant au 161, rue Joffre, Hull, province de Québec, décédé le sept juillet 1992, sans laisser de testament, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession aux termes d'un acte reçu devant Nadia Grondin, notaire au 164, rue Wellington, Hull, province de Québec, J8X 2J4, le 8 juin 1993, dont copie a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Hull, le 15 juin 1993, sous le numéro 471-189.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Nadia Grondin, notaire à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, les héritiers paieront les créanciers à mesure qu'ils se présentent.

Hull, le 22 juin 1993

87346

Le procureur,
NADIA GRONDIN, notaire

Université du Québec

VU les articles 4, 7 et 19 de la Loi sur l'Université du Québec;

VU l'article 2.7 du règlement général 5 «Instances et dispositions générales»;

VU le règlement général 2 «Les études de premier cycle» publié à la Gazette officielle du Québec le 20 juin 1992, et modifié le 23 septembre 1992 (Gazette officielle du 10 octobre 1992);

VU le règlement général 3 «Les études avancées et la recherche» publié à la Gazette officielle du Québec le 20 juin 1992;

VU la résolution C-202-1757 du Conseil des études datée du 3 juin 1993, donnant un avis favorable à la proposition de modification de l'article 2.13.2 du règlement général 2 «Les études de premier cycle» et de l'article 3.15.2 du règlement général 3 «Les études avancées et la recherche» visant d'une part, à permettre le calcul de

la moyenne cumulative à la deuxième décimale plutôt qu'à une seule, et d'autre part de décerner une note équitable à tous les étudiants;

VU la résolution C-202-1758 du Conseil des études datée du 3 juin 1993, donnant un avis favorable à la proposition de modification des articles 3.9.5 et 3.10 du règlement général 3 «Les études avancées et la recherche» concernant le cheminement et la durée maximale d'un programme d'études avancées;

VU l'avis de proposition, daté du 15 juin 1993 et expédié aux membres de l'Assemblée des gouverneurs conformément à l'article 2.7 du règlement général 5 «Instances et dispositions générales», concernant les modifications précitées;

Sur la proposition de monsieur Marc-André Dionne, appuyée par monsieur Daniel Beaudry,

IL EST STATUÉ PAR LES PRÉSENTES:

— DE MODIFIER LE DERNIER PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 2.13.2 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2 «LES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE» POUR QU'IL SE LISE COMME SUIT:

2.13.2 Moyenne cumulative
(...)

La moyenne cumulative, qui varie entre 0 et 4,3 est calculée à la troisième décimale et inscrite sur le relevé de notes en arrondissant à deux décimales au centième le plus rapproché.

— DE MODIFIER LES ARTICLES 3.9.5, 3.10 ET LE DERNIER PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 3.15.2 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 3 «LES ÉTUDES AVANCÉES ET LA RECHERCHE» POUR QU'ILS SE LISENT COMME SUIT:

3.9.5 Dans chaque programme, les conditions d'admission précisent le ou les cheminement(s) possibles. Il peut y avoir deux types de cheminement(s):

- un cheminement à temps complet;
- un cheminement à temps partiel.

L'étudiant à temps complet est la personne qui consacre la majeure partie de son temps à ses études, selon les règlements en vigueur dans son établissement.

L'étudiant à temps partiel est la personne qui ne consacre pas la majeure partie de son temps à ses études, selon les règlements en vigueur dans son établissement.

Le choix du cheminement se fait selon les règlements en vigueur dans chaque établissement.

On distingue à cet égard deux (2) classes de programmes. Les programmes de classe «A» sont ceux constitués d'activités qui donnent lieu à l'attribution de crédits à chaque session. Les maîtrises sans mémoire et les doctorats à caractère professionnel entrent normalement dans cette classe. Les programmes de classe «B» sont ceux qui comportent une ou des activités ne donnant pas lieu à l'attribution de crédits à chaque session. Les maîtrises avec mémoire et les doctorats de recherche entrent dans cette classe.

Tant pour les programmes de la classe «A» que pour ceux de la classe «B», l'étudiant est considéré à temps complet ou à temps partiel selon les règles en vigueur dans les établissements.

L'identification de la classe d'un programme se fait par le conseil des études.

3.10 Durée maximale d'un programme d'études avancées

Les établissements doivent fixer la durée maximale d'un programme selon le type de cheminement qui y est prévu. La durée maximale d'un programme d'études de deuxième ou de troisième cycle correspond à la période durant laquelle l'étudiant peut être inscrit au programme.

La durée maximale, incluant toute prolongation, d'un programme de maîtrise ne doit pas excéder cinq (5) ans ou six (6) ans selon qu'il comporte 45 ou 60 crédits.

La durée maximale, incluant toute prolongation, d'un programme de doctorat ne doit pas excéder huit (8) ans ou neuf (9) ans selon qu'il comporte 90 crédits ou 120 crédits.

L'étudiant qui n'a pas complété les activités du programme d'études auquel il a été admis, pendant la durée maximale prévue à cette fin par son établissement, est exclu du programme.

La durée maximale d'un programme s'établit à partir de l'inscription qui suit la dernière admission au programme. Cependant, lorsqu'il s'agit d'une réadmission au même programme suite à une exclusion, l'établissement fixe la durée maximale appropriée en la circonstance; toutefois, la durée maximale ainsi établie ne peut pas être supérieure à la durée maximale prévue au régime des études.

3.15.2 Moyenne cumulative (...)

La moyenne cumulative, qui varie entre 0 et 4,3 est calculée à la troisième décimale et inscrite sur le relevé de notes en arrondissant à deux décimales au centième le plus rapproché.

ADOPTÉ

87348

Le secrétaire général.
PIERRE NADEAU

VINAVI INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation «VINAVI INC.» constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie IA en date du 18 février 1976, avec siège social au 6145, avenue de Vimy, Montréal, district judiciaire de Montréal, a été dissoute le 17 juin 1993 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1502-1934

5089

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le Demandes

Anne-Marie, Thérèse, Jacqueline Lefebvre

Prenez avis que Anne-Marie, Thérèse, Jacqueline Lefebvre, domiciliée au 1470, 3^e Avenue, Grand-Mère, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anne-Marie, Thérèse, Jocelyne Lefebvre.

Shawinigan, le 11 juin 1993

87169-27-2

Le procureur de la requérante,
JEAN-PIERRE AUBRY, notaire

Christiane Gravel

Prenez avis que Christiane Gravel, domiciliée au 474, rue Sainte-Marguerite, Sainte-Julie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christiane Cotnoir.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont les enfants mineurs, soit Roxane Beauchemin-Gravel et Maxime Beauchemin-Gravel, tous deux domiciliés à la même adresse que la requérante.

Montréal, le 16 juin 1993

87299-28-2

Les procureurs de la requérante,
MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER

Evgenios Kalamas

Prenez avis que Evgenios Kalamas, domicilié au 12084, rue Grenet, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denis Evgenios.

Saint-Laurent, le 14 juin 1993

87206-27-2

Les procureurs du requérant,
DESCOTEAUX, HÉBERT

Gabriel Meus

Prenez avis que Gabriel Meus, domicilié au 7006, avenue Rhéaume, Ville d'Anjou, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gabriel Meus-Leclerc.

Montréal, le 9 juin 1993

87214-27-2

Le procureur du requérant,
MARTIN PIETTE, avocat

Georgianna alias Georgette Pelletier

Prenez avis que Georgianna alias Georgette Pelletier, domiciliée au 74, rue Legardeur, Baie-Comeau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Georgette Pelletier.

Baie-Comeau, le 21 juin 1993

87290-28-2

La requérante,
GEORGIANNA PELLETIER

Gertrude Guy

Prenez avis que Gertrude Guy, domiciliée au 1390, Oscar-Benoit, appartement 3, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Claude Guy.

Montréal, le 29 juin 1993

87358-28-2

La requérante,
GERTRUDE GUY

Isabelle Ducharme Viens

Prenez avis que Isabelle Ducharme Viens, domiciliée au 3250, Saint-Joseph, appartement 110, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Isabelle Ducharme.

Longueuil, le 22 juin 1993

87331-28-2

Le procureur de la requérante,
LISE DROLET

Isabelle Jennifer Rousseau

Prenez avis que Isabelle Jennifer Rousseau, domiciliée au 70, Damase-Potvin, Baie-Comeau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Isabelle Jennifer Poirier.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante.

Baie-Comeau, le 23 juin 1993

87334-28-2

Le procureur de la requérante,
ROBIN TREMBLAY

Isabelle Richer-Brault

Prenez avis que Isabelle Richer-Brault, domiciliée au 3323, rue Beaubien Est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Isabelle Brault.

Montréal, le 23 juin 1993

87296-28-2

Les procureurs de la requérante,
TOULET, BUSHEY, TURGEON & BLACKBURN

Isabelle Ross

Prenez avis que Isabelle Ross, domiciliée au 5512, rue Jeanne-d'Arc, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Isabell Ross.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Montréal, le 23 juin 1993

87297-28-2

La requérante,
ISABELLE ROSS

James Carol Terry O'Callaghan

Prenez avis que James Carol Terry O'Callaghan, domicilié au 3025, rue Sherbrooke Ouest, appartement 411, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carl James O'Callaghan.

Montréal, le 9 juin 1993

87149-27-2

Le procureur du requérant,
ERIC S. HELFIELD, avocat

Jean-Paul Gravel

Prenez avis que Jean-Paul Gravel, domicilié au 1, rue Otis, Les Escoumins, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lionel Gravel.

Forestville, le 15 juin 1993

87218-27-2

Les procureurs du requérant,
SAMSON & ASSELIN, avocats

Jeffrey Adam Pেকেles

Prenez avis que Jeffrey Adam Pেকেles, domicilié au 10, croissant Eastmoor, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ryan Jeffrey Adam Pেকেles.

Dollard-des-Ormeaux, le 10 juin 1993

87168-27-2

Les procureurs de la compagnie,
GROSS, PINSKY

Joseph Denys Louis Talbot

Prenez avis que Joseph Denys Louis Talbot, domicilié au 217, route 132, L'Isle-Verte, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Denys Loïc Talbot.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

L'Isle-Verte, le 23 juin 1993

87360-28-10

Le requérant,
JOSEPH DENYS LOUIS TALBOT

Joseph Fernand Arthur Deslauriers

Prenez avis que Joseph Fernand Arthur Deslauriers, domicilié au 12275, rue Jasmin, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Fernand Yves Arthur Deslauriers.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Montréal, le 22 juin 1993

87298-28-2

Le requérant,
JOSEPH FERNAND ARTHUR DESLAURIERS

Joseph Florian Parisé

Prenez avis que Joseph Florian Parisé, domicilié au 210, route Saint-François, Pabos, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Laurien Parisé.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Chandler, le 22 juin 1993

87323

La procureure du requérant,
ELAINE PAQUET, notaire

Joseph Gérard Jacques Gagnon

Prenez avis que Joseph Gérard Jacques Gagnon, domicilié au 111, rue Principale, Cacouna, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Gerry Jacques Ko.

Ce changement affectera aussi Matthieu, Mélodie Gagnon Ko et Marc André Ko.

Cacouna, le 10 juin 1993

87148-27-2

Le requérant,
JOSEPH GÉRARD JACQUES GAGNON

Joseph Marc André Médard

Prenez avis que Joseph Marc André Médard, domicilié au 1850, Désilets, appartement 6, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Marc André Médard Michel Langlois.

Québec, le 14 juin 1993

87217-27-2

Les procureurs du requérant,
PICARD MARINEAU & ASSELIN

Joseph Rosario Fillion

Prenez avis que Joseph Rosario Fillion, domicilié au 235, 8^e Rang Ouest, Lyster, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Rosaire Fillion.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Lyster, le 16 juin 1993

87210-27-2

Le requérant,
ROSAIRE FILLION

Joseph-Berthold Roux

Prenez avis que Joseph-Berthold Roux, domicilié au 1592, Pointe-aux-Lièvres Nord, appartement 204, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph-Berthold Michel Roux.

Québec, le 14 juin 1993

87216-27-2

Les procureurs du requérant,
PICARD MARINEAU & ASSELIN

Joseph Maurice Wilfrid Gagné

Prenez avis que Joseph Maurice Wilfrid Gagné, domicilié au 1650, rue Saint-Timothée, appartement 502, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Maurice Wilfrid Normand Gagné.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Montréal, le 14 juin 1993

87209-27-2

Les procureurs du requérant,
LORD, LEFEBVRE, PÉPIN & MARCHAND, avocats

Léodar alias Léo Hamel

Prenez avis que Léodar alias Léo Hamel, domicilié au 74, rue Legardeur, Baie-Comeau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Léo Hamel.

Baie-Comeau, le 21 juin 1993

87291-28-2

Le requérant,
LÉODAR HAMEL

Lise Belhumeur

Prenez avis que Lise Belhumeur, domiciliée au 6523, 15^e Avenue, appartement 4, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Élisabeth Belhumeur.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 19 juin 1993

87362-28-2

La requérante,
LISE BELHUMEUR

Mandy Robitaille

Prenez avis que Mandy Robitaille, domicilié au 787, Desgagné, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mandy Ouellet.

Chicoutimi, le 14 juin 1993

87150-27-2

Le requérant,
MANDY ROBITAILLE

Marcel Larocque dit Quesnel

Prenez avis que Marcel Larocque dit Quesnel, domicilié au 112, rue Lombard, Masson-Angers, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marcel Quesnel.

Masson-Angers, le 14 juin 1993

87207-27-2

Le procureur du requérant,
HUGUES ST-JACQUES, notaire

Marie Anick Nancy Desjardins-Wilkinson

Prenez avis que Marie Anick Nancy Desjardins-Wilkinson, domiciliée au 8418, rue Lajeunesse, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Anick Nancy Wilkinson.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Montréal, le 16 juin 1993

87255

La requérante,
MARIE ANICK NANCY DESJARDINS-WILKINSON

Marie Claire Lise Côté

Prenez avis que Marie Claire Lise Côté, domiciliée au 4298, des Roses, appartement 101, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Claire Lise Audrey Côté.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Charlesbourg, le 12 juin 1993

87146-27-2

La requérante,
MARIE CLAIRE LISE CÔTÉ

Marie Émilie Anna Diane Pelchat

Prenez avis que Marie Émilie Anna Diane Pelchat, domiciliée au 359, 9^e Rue, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Émilie Anouk Diane Pelchat.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Québec, le 10 juin 1993

87144-27-2

La requérante,
MARIE ÉMILIE ANNA DIANE PELCHAT

Marie, Florence, Lyne Dionne Cloutier

Prenez avis que Marie, Florence, Lyne Dionne Cloutier, domiciliée au 1020, rang Sainte-Anne, Sainte-Brigitte-des-Saults, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie, Florence, Céline Dionne.

Drummondville, le 21 juin 1993

87295-28-2

Les procureurs de la requérante,
BLAIS, ST-ONGE

Marie Germaine Diane Compagnat dit Labrecque

Prenez avis que Marie Germaine Diane Compagnat dit Labrecque, domiciliée au 1931, rue Bergeron, appartement 3, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Germaine Diane Labrecque.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Jonquière, le 11 juin 1993

87145-27-2

Les procureurs de la requérante,
FILLION, DUROCHER & GRAVEL

Marie Luce Victoire Simard

Prenez avis que Marie Luce Victoire Simard, domiciliée au 120, chemin des Chutes, La Baie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vicky Simard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

La Baie, le 23 juin 1993

87359-28-2

La requérante,
MARIE LUCE VICTOIRE SIMARD

Meng Ieng

Prenez avis que Meng Ieng, domiciliée au 1245, Décarie, appartement 41, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rothavy Dorothy Ieng.

Saint-Laurent, le 14 juin 1993

87208-27-2

Les procureurs de la requérante,
DESCÔTEAUX, HÉBERT

Micheline Valérie Pegoraro

Prenez avis que Micheline Valérie Pegoraro, domiciliée au 16, rue Marthe, Saint-Philippe, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Micheline Valérie Guérin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Saint-Philippe, le 18 juin 1993

87294-28-2

La requérante,
MICHELINE VALÉRIE PEGORARO

Monique Boisvert

Prenez avis que Monique Boisvert, domiciliée au 178, Wellington Nord, appartement 101, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Soleil Boisvert.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Sherbrooke 18 juin 1993

87361-28-10

La requérante,
MONIQUE BOISVERT

Nathalie Gagné

Prenez avis que Nathalie Gagné, domiciliée au 3275, Duquesne, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Una Tremblay.

Montréal, le 10 juin 1993

87151-27-2

La requérante,
NATHALIE GAGNÉ

Pierrette Payette

Prenez avis que Pierrette Payette, domiciliée au 5420, Beaubien Est, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Annie-Pier Payette.

Montréal, le 16 juin 1993

87254-28-2

La requérante,
PIERRETTE PAYETTE

Simone Mercier

Prenez avis que Simone Mercier, domiciliée au 225, des Bourgeois, Aylmer, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Simone Dumas.

Aylmer, le 6 juin 1993

87147-27-2

La requérante,
SIMONE MERCIER

Stéphane Ayotte

Prenez avis que Stéphane Ayotte, domicilié au 212, rue Perreault Ouest, appartement 6, Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stéphane Auger.

Rouyn-Noranda, le 14 juin 1993

87215-27-2

Les procureurs du requérant,
LEMAY MCLEAN OUIMETTE BOUFFARD, avocats

Theocharis Koulouridis

Prenez avis que Theocharis Koulouridis, domicilié au 435, Decallas, Chomedey, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Harris Culurides.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Montréal, le 17 juin 1993

87205-27-2

Le procureur du requérant,
CHARLES POWELL ABELSON

Youssef El-Adly

Prenez avis que Youssef El-Adly, domicilié au 278, rue de la Presqu'île, Charlemagne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph (Joe) St-Marc.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont: dame Mariam Dib dit St-Marc, épouse du requérant et les mineurs Christine et Nancy Anne, tous trois domiciliés à la même adresse que le requérant.

Charlemagne, le 11 juin 1993

87170-27-2

Le requérant,
YOUSSEF EL-ADLY

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-009995-913

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **RICHARD PAYETTE**, domicilié au 2196, Dunkirk, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Richard Payette, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 juin 1993

5092

Le greffier,
DENIS DEMERS

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les**Délivrance d'un certificat de constitution**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3089-4984 3089-4984 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Québec
3089-5304 3089-5304 QUÉBEC INC.	1993 06 17	Terrebonne
3089-8589 3089-8589 QUÉBEC INC.	1993 05 20	Chicoutimi
3090-4205 3090-4205 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montréal
3090-4221 3090-4221 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Québec
3090-4239 3090-4239 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Alma
3090-4627 3090-4627 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-4635 3090-4635 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Terrebonne
3090-4643 3090-4643 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Abitibi
3090-4668 3090-4668 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-4684 3090-4684 QUÉBEC INC.	1993 06 17	Joliette
3090-6077 3090-6077 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Beauharnois
3090-6291 3090-6291 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montréal
3090-6424 3090-6424 QUÉBEC INC.	1993 06 09	Montréal
3090-6432 3090-6432 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Montréal
3090-6440 3090-6440 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Bedford
3090-6457 3090-6457 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3090-6481 3090-6481 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montréal
3090-6499 3090-6499 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montréal
3090-6523 3090-6523 QUÉBEC INC.	1993 06 17	Montréal
3090-6739 3090-6739 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Terrebonne
3090-6762 3090-6762 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Longueuil
3090-6796 3090-6796 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Pontiac
3090-6820 3090-6820 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Laval
3090-6838 3090-6838 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-6861 3090-6861 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Pontiac
3090-6895 3090-6895 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Longueuil
3090-6903 3090-6903 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Laval
3090-6911 3090-6911 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Beauharnois
3090-6929 3090-6929 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Hull
3090-6986 3090-6986 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Beauharnois
3090-6994 3090-6994 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Montréal
3090-7018 3090-7018 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montréal
3090-7026 3090-7026 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montréal
3090-7034 3090-7034 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montréal
3090-7042 3090-7042 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montréal
3090-7059 3090-7059 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3090-7083 3090-7083 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Saint-Hyacinthe
3090-7091 3090-7091 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-7141 3090-7141 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Montréal
3090-7182 3090-7182 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Laval
3090-7190 3090-7190 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Iberville
3090-7208 3090-7208 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Montréal
3090-7216 3090-7216 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Montréal
3090-7224 3090-7224 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Montréal
3090-7299 3090-7299 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-7307 3090-7307 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-7331 3090-7331 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-7364 3090-7364 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Iberville
3090-7398 3090-7398 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Montréal
3090-7406 3090-7406 QUÉBEC INC.	1993 06 10	Montréal
3090-7422 3090-7422 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montréal
3090-7430 3090-7430 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montréal
3090-7448 3090-7448 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montréal
3090-7455 3090-7455 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Laval
3090-7463 3090-7463 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Longueuil
3090-7489 3090-7489 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Labelle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3090-7497 3090-7497 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montréal
3090-7505 3090-7505 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-7513 3090-7513 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Bedford
3090-7539 3090-7539 QUÉBEC INC.	1993 05 15	Roberval
3090-7547 3090-7547 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Labelle
3090-7554 3090-7554 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Kamouraska
3090-7562 3090-7562 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Montréal
3090-7604 3090-7604 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-7612 3090-7612 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-7620 3090-7620 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Longueuil
3090-7638 3090-7638 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Joliette
3090-7711 3090-7711 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Beauharnois
3090-7752 3090-7752 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Saint-François
3090-7760 3090-7760 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montréal
3090-7778 3090-7778 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-7786 3090-7786 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Longueuil
3090-7802 3090-7802 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Iberville
3090-7810 3090-7810 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Joliette
3090-7828 3090-7828 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Terrebonne
3090-7877 3090-7877 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3090-7885 3090-7885 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-7893 3090-7893 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-7901 3090-7901 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-7919 3090-7919 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-7927 3090-7927 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-7935 3090-7935 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-7968 3090-7968 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Hull
3090-8008 3090-8008 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montréal
3090-8024 3090-8024 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Terrebonne
3090-8032 3090-8032 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-8065 3090-8065 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Drummond
3090-8073 3090-8073 QUÉBEC INC.	1993 06 21	Bedford
3090-8081 3090-8081 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-8099 3090-8099 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Montréal
3090-8115 3090-8115 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Montréal
3090-8149 3090-8149 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Beauharnois
3090-8156 3090-8156 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Longueuil
3090-8164 3090-8164 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-8172 3090-8172 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-8180 3090-8180 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Distriet judiciaire
3090-8206 3090-8206 QUÉBEC INC.	1993 06 17	Montréal
3090-8354 3090-8354 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-8362 3090-8362 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-8388 3090-8388 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-8396 3090-8396 QUÉBEC INC.	1993 07 01	Laval
3090-8404 3090-8404 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Laval
3090-8412 3090-8412 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Laval
3090-8461 3090-8461 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Québec
3090-8487 3090-8487 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Mingan
3090-8503 3090-8503 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Montréal
3090-8537 3090-8537 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Montréal
3090-8545 3090-8545 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Joliette
3090-8552 3090-8552 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Montréal
3090-8560 3090-8560 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Montréal
3090-8644 3090-8644 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Hull
3090-8800 3090-8800 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Montréal
3090-8818 3090-8818 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Montréal
3090-8826 3090-8826 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Abitibi
3090-8834 3090-8834 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Terrebonne
3090-8842 3090-8842 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3090-8859 3090-8859 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Abitibi
3090-9014 3090-9014 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-9022 3090-9022 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-9048 3090-9048 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Joliette
3090-9055 3090-9055 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Longueuil
3090-9063 3090-9063 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-9071 3090-9071 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-9089 3090-9089 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Joliette
3090-9097 3090-9097 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-9105 3090-9105 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Beauharnois
3090-9113 3090-9113 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-9303 3090-9303 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Beauharnois
3090-9311 3090-9311 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3090-9329 3090-9329 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3092-0151 3092-0151 QUÉBEC INC.	1993 06 08	Terrebonne
3092-0243 3092-0243 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Montmagny
3092-0250 3092-0250 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Québec
3092-0268 3092-0268 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Drummond
3092-0490 3092-0490 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Drummond
3092-0508 3092-0508 QUÉBEC INC.	1993 06 11	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3092-0524 3092-0524 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Québec
3092-0540 3092-0540 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Québec
3092-0557 3092-0557 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Longueuil
3092-0565 3092-0565 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Chicoutimi
3092-0573 3092-0573 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Chicoutimi
3092-0581 3092-0581 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Roberval
3092-0599 3092-0599 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Rouyn-Noranda
3092-0615 3092-0615 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Montréal
3092-0623 3092-0623 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Roberval
3092-0631 3092-0631 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Québec
3092-0722 3092-0722 QUÉBEC INC.	1993 06 17	Québec
3092-0748 3092-0748 QUÉBEC INC.	1993 07 01	Québec
3092-0755 3092-0755 QUÉBEC INC.	1993 06 17	Québec
3092-0771 3092-0771 QUÉBEC INC.	1993 06 18	Québec
3092-0789 3092-0789 QUÉBEC INC.	1993 06 18	Terrebonne
3092-1035 3092-1035 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Québec
3092-1043 3092-1043 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Québec
3092-1050 3092-1050 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Québec
3092-1068 3092-1068 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Chicoutimi
3092-1076 3092-1076 QUÉBEC INC.	1993 05 15	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3092-1092 3092-1092 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Québec
3092-1100 3092-1100 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Hull
3092-1118 3092-1118 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Rimouski
3092-1126 3092-1126 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Québec
3092-1142 3092-1142 QUÉBEC INC.	1993 06 17	Québec
3092-1159 3092-1159 QUÉBEC INC.	1993 06 17	Longueuil
3092-1191 3092-1191 QUÉBEC INC.	1993 06 17	Roberval
3092-1274 3092-1274 QUÉBEC INC.	1993 06 18	Québec
3092-1415 3092-1415 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Rimouski
3092-1449 3092-1449 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Québec
3092-1464 3092-1464 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Baie-Comeau
3092-1472 3092-1472 QUÉBEC INC.	1993 06 17	Québec
3092-1480 3092-1480 QUÉBEC INC.	1993 06 17	Québec
3092-1514 3092-1514 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Montmagny
3092-1522 3092-1522 QUÉBEC INC.	1993 06 14	Saint-François
3092-1555 3092-1555 QUÉBEC INC.	1993 06 17	Arthabaska
3092-1613 3092-1613 QUÉBEC INC.	1993 06 17	Québec
3092-1662 3092-1662 QUÉBEC INC.	1993 06 15	Montréal
3092-1688 3092-1688 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Beauce
3092-1712 3092-1712 QUÉBEC INC.	1993 06 18	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3092-1787 3092-1787 QUÉBEC INC.	1993 06 17	Saint-Hyacinthe
3092-0516 AGENCE POSITIVATION INC.	1993 06 11	Roberval
3089-5023 AGENCE SOPREX INTERNATIONAL INC.	1993 06 11	Longueuil
3090-7414 AIR-LAB INC.	1993 06 10	Montréal
3090-8131 ALIMENTATION RORO INC.	1993 06 15	Longueuil
3090-7265 ANDRÉ VERVILLE INC.	1993 06 11	Richelieu
3092-0797 ARTEAU RÉCUPÉRATION LTÉE	1993 06 18	Québec
3090-7992 LES ARTISANS DU MEUBLE ST-CALIXTE INC.	1993 06 15	Terrebonne
3090-8370 ATELIER DE SERVICE PRÉ-IMPRESSION A.S.P. INC.	1993 06 14	Montréal
3090-8438 AUTHENTIQUE PIZZA ITALIENNE SLAB-IZZA INC. AUTHENTIC ITALIAN PIZZA SLAB-IZZA INC.	1993 06 14	Montréal
3092-1167 AUTO SERVICE HAINS & FILS INC.	1993 06 17	Québec
3090-7125 A. TOSCANO MAÎTRE SAUCISSIER INC.	1993 06 10	Montréal
3089-4687 LE BATELIER DE L'ANSE INC.	1993 06 14	Rimouski
3090-7950 BIONOPSYS INC.	1993 06 15	Montréal
3092-0664 BMG INFORMATIQUE INC.	1993 06 16	Québec
3090-8594 BRASSERIE À LA GOURMANDISE INC.	1993 06 15	Joliette
3089-5544 BRONZAGE MARLAINE INC.	1993 06 15	Saint-François
3090-8677 LES CAMIONS ET PIÈCES DENIS LUSSIER INC.	1993 06 16	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3090-8057 CAMPING HORIZON INC.	1993 06 14	Beauharnois
3092-1084 CENTRE DE BEAUTÉ LA CAJOLERIE INC.	1993 06 15	Québec
3092-0359 CENTRE DE PORTES ET FENÊTRES CAP-CHAT INC.	1993 06 16	Gaspé
3090-6788 CENTRE DE SANTÉ CHIROPATRIQUE RAINVILLE INC.	1993 06 10	Bedford
3092-1506 CHEZ MIT-SUE SNACK-BAR INC.	1993 06 17	Frontenac
3090-7323 CLAUDE ARBOUR INFORMATIQUE INC.	1993 06 16	Longueuil
3090-9345 CLUB BEDROCK INC.	1993 06 17	Montréal
3090-7075 COMMUNICATIONS ART TELLIER INC.	1993 06 11	Montréal
3090-8420 CONCEPTION ORIENTÉE OBJET LOGICIEL (COOL) INC.	1993 06 14	Montréal
3090-6812 LES CONFECTIONS B.D.E. INC.	1993 06 11	Longueuil
3090-8651 CONSTRUCTION FRADO INC.	1993 06 16	Terrebonne
3090-6853 CONSTRUCTION TRIOCAN INC.	1993 06 14	Montréal
3090-8107 CONSTRUCTIONS A & N CORBEIL INC.	1993 06 15	Terrebonne
3090-7976 CONSULTANTS FZS INC. FZS CONSULTANTS INC.	1993 06 15	Montréal
3090-6887 CORPORATION FINANCIÈRE RIVAR LTÉE	1993 06 15	Bedford
3090-6879 CORPORATION HÔTELIÈRE SENNEVILLE	1993 06 15	Montréal
3090-7646 CRÉATIONS PAPAZ INC.	1993 06 17	Montréal
3092-0466 DÉLICE O DÉLICE ÉPICERIE FINE INC.	1993 06 11	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3092-0714 DESIGN CONSTRUCTION QUÉBEC INC.	1993 06 17	Québec
3090-7380 DISTRIBUTION ECO-ROUTE INC. ECO-ROUTE DISTRIBUTION INC.	1993 06 10	Montréal
3089-5312 DISTRIBUTION STEVE CADORET INC.	1993 06 17	Montmagny
3090-6515 LES ENCHÈRES D'AUTOS ST-EUSTACHE INC.	1993 06 16	Terrebonne
3092-0052 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL LACHANCE & DUCLOS INC.	1993 06 15	Québec
3089-4679 ENTREPRISE THI-FRED INC.	1993 06 14	Montréal
3090-6473 LES ENTREPRISES B. CHAMPAGNE INC.	1993 06 11	Joliette
3090-6804 LES ENTREPRISES CAMIL LECLERC INC.	1993 06 14	Abitibi
3090-7232 LES ENTREPRISES DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLE SA-GI-KOI INC.	1993 06 11	Joliette
3092-0375 LES ENTREPRISES PELLETIER & GARON (TOITURES) INC.	1993 06 16	Québec
3092-0391 LES ENTREPRISES PELLETIER & GARON (PATIOS) INC.	1993 06 16	Québec
3090-8636 ENTRETIEN JOSÉ CAMACHO INC.	1993 06 16	Laval
3092-0276 FABRICATION PM INC.	1993 06 11	Québec
3092-0474 FACTORERIE D'ORNEMENTS DE PATERRES C.R. INC.	1993 06 11	Terrebonne
3092-1407 FERME DES SOEURS INC.	1993 06 16	Hull
3092-0367 FERME DU PIONNIER INC.	1993 06 16	Frontenac
3089-4695 FERME J.D. ALLARD ET FILS INC.	1993 06 14	Trois-Rivières
3089-5536 FERME LOTTIER INC.	1993 06 14	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3089-4091 FERME MARLYNE INC.	1993 06 10	Iberville
3092-1233 FERME M. & M. DESROCHERS INC.	1993 06 17	Québec
3092-1175 LES FORESTIERS GÉRARD PAQUET INC.	1993 06 14	Roberval
3090-8529 FREDFORT INC.	1993 06 14	Montréal
3092-1134 LA FRUITERIE DU LAC INC.	1993 06 17	Québec
3090-7588 FRUITIVAL INC.	1993 06 15	Montréal
3089-5254 GEN PRO TECHNOLOGIES INC.	1993 06 14	Montréal
3089-4661 GESTION A.D. 33 INC.	1993 06 11	Laval
3092-0441 GESTION CAILLOUX LTÉE	1993 06 14	Longueuil
3090-7273 GESTION ET CONSTRUCTION DINAR INC.	1993 06 11	Joliette
3091-9963 GESTION F. ROCHETTE INC.	1993 06 15	Québec
3092-1241 GESTION GATRE INC.	1993 06 18	Québec
3090-7984 GESTION HUGUETTE THIBERT INC.	1993 06 15	Beauharnois
3091-7116 GESTION IMMOBILIÈRE M.G.V. (MTL) INC.	1993 06 11	Terrebonne
3090-6770 GESTION JASMA INC.	1993 06 10	Joliette
3090-7729 GESTION NOMASH INC.	1993 06 16	Montréal
3092-0409 GESTION PÉRUSA INC.	1993 06 16	Québec
3092-1423 GESTION UNIDÉE LTÉE	1993 06 17	Québec
3092-0730 LES GESTIONS RAYNALD SOUCY INC.	1993 06 17	Québec
3092-1225 LA GLACE FRONTENAC RIVE SUD LTÉE	1993 06 17	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3089-4547 GRAN QUARTZ CANADA INC.	1993 06 09	Saint-François
3090-8479 GROUPE DE CARUFEL, PIMPARÉ, GAMELIN, BASTIEN, CONSULTANTS INC.	1993 06 15	Terrebonne
3090-8347 G.O. PLASTIQUES INC.	1993 07 01	Iberville
3090-8875 IMMEUBLES DIAMAX COURTIER INC.	1993 06 15	Laval
3092-0482 LES IMMEUBLES RAYNALD BRADETTE INC.	1993 06 11	Abitibi
3090-8198 LES INDUSTRIELS J.A.B. AIR-PRO INC.	1993 06 16	Drummond
3089-4539 LES INDUSTRIES QUEBCO INC.	1993 06 09	Abitibi
3090-7115 INFO ÉLECTION INC.	1993 06 16	Longueuil
3092-0649 INFORMATIQUE PRO-PORTATIF DU QUÉBEC INC.	1993 06 16	Québec
3090-6069 LES INVESTISSEMENTS STECAJO INC.	1993 06 10	Montréal
3090-8339 J.R.N. CAFÉTÉRIA INC.	1993 06 14	Montréal
3092-1282 KRYN - MAR CAFÉ INC.	1993 06 18	Québec
3090-8453 LES LANCEURS MICHEL VIAU INC.	1993 06 15	Terrebonne
3092-0532 LOCATION MOTOMARINES H.B. INC.	1993 06 14	Québec
3090-7836 LOCATION NOUVEAU CONCEPT INC.	1993 06 11	Québec
3089-5247 LOISIRS DU CHANOINE INC.	1993 06 15	Kamouraska
3092-0698 L. DIAMOND TRANSPORT INC.	1993 06 17	Saint-Maurice
3091-8916 LA MAISON DU SPAGHETTI, STE-MARIE (1993) INC.	1993 06 08	Québec
3090-8628 MANOIR LE SAPINOIS INC.	1993 06 15	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3092-0672 MARC-AURÈLE TRANSPORT INC.	1993 06 16	Beauce
3090-7174 MARKETOP INC.	1993 06 10	Montréal
3090-8669 MARQUAGE PLASTO-TECH INC.	1993 06 16	Joliette
3092-1498 MENUISERIE SANS NOEUD INC.	1993 06 17	Frontenac
3090-7943 MODE C.S.W. INC. C.S.W. FASHION INC.	1993 06 15	Montréal
3092-1431 LA MODÈLERIE J.L. INC.	1993 06 17	Frontenac
3092-1027 NYMAR INC.	1993 06 15	Québec
3090-7570 N.B. AUTOMATION INC.	1993 06 15	Laval
3090-5517 PAJAN MARKETING INC.	1993 06 11	Joliette
3090-4676 PALESTRIE "ÉDITION VALCOURT" INC.	1993 06 17	Saint-Hyacinthe
3090-8867 PAYSAGISTE JARDIN DE RÊVE INC.	1993 06 15	Laval
3092-1266 PÉTROLES AXCO INC.	1993 06 18	Québec
3089-5262 PIÈCES D'AUTOS LACTO INC.	1993 06 14	Saint-François
3090-5525 PIERRE H. SÉGUIN INC.	1993 06 11	Québec
3090-4650 PISCINES MIRAMAR INC.	1993 06 16	Terrebonne
3090-6754 LES PLACEMENTS BERODES INC.	1993 06 10	Montréal
3090-7240 LES PLACEMENTS VILLEMAIRE INC.	1993 06 11	Joliette
3090-6465 LES PLANCHERS JACQUES BEAUDRY INC.	1993 06 11	Joliette
3089-4596 PLÂTRAGE D.M.G. INC.	1993 06 14	Baie-Comeau

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3090-7166 PLOMBERIE MIRAGE INC.	1993 06 10	Montréal
3090-6978 PRODUITS HYDRAGATE INC. HYDRAGATE PRODUCTS INC.	1993 06 10	Montréal
3090-4619 PROMOTIONS PUBLICIB INC.	1993 06 11	Longueuil
3090-8016 P.S.J. MEDICAM INC.	1993 06 14	Terrebonne
3090-6697 RÉNOVATION C.G.F. INC.	1993 06 10	Montréal
3090-6846 LES RÉNOVATIONS 2003 INC.	1993 06 15	Longueuil
3090-7133 REPASSAGE R & K INC.	1993 06 10	Montréal
3092-1563 REPRODESS INC.	1993 06 18	Frontenac
3090-7281 RESSOURCES D.VILLENEUVE INC.	1993 06 15	Abitibi
3090-7869 RE/MAX ST-HUBERT D.A. INC.	1993 06 11	Longueuil
3090-4213 RIVALAIR (1993) INC.	1993 06 11	Drummond
3090-6283 SABLAGE DE PLANCHERS R. & S. INC.	1993 06 11	Montréal
3090-8883 SAKOUM INC.	1993 06 15	Montréal
3089-5320 SALON DE QUILLES SHER-MONT INC.	1993 06 16	Saint-François
3092-0607 SERVICE CORPORATIF PME ALMA INC.	1993 06 11	Alma
3090-8040 LES SERVICES DE CONCIERGERIE PRISMA INC. PRISMA JANITORIAL SERVICES INC.	1993 06 14	Montréal
3090-8446 LES SERVICES FINANCIERS FERNAND JR. LALONDE & ASSOCIÉS INC.	1993 06 15	Joliette
3090-7000 SOCIÉTÉ DE GESTION LA RIVIÈRE ET LACASSE INC.	1993 06 10	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3090-7257 SOQUAL INC.	1993 06 11	Montréal
3092-0383 LA SOURCE D'EAU VAL D'OR INC.	1993 06 11	Abitibi
3092-1548 STUDIO BIPLAN INC.	1993 06 17	Montréal
3090-7158 SYNERGON INC.	1993 06 11	Longueuil
3090-7372 LES SYSTÈMES DE REVÊTEMENT R.D.P. INC.	1993 06 10	Montréal
3090-8495 SYSTÈMES DE TRANSPORT D.V.L. INC. D.V.L. FREIGHT SYSTEMS INC.	1993 06 15	Montréal
3090-7521 TECHNOLOGIE DE PROCESSUS DE MÉTAL R.W.L. INC. R.W.L. METAL PROCESS TECHNOLOGY INC.	1993 06 14	Beauharnois
3089-5239 TI-JEAN RESSORT INC.	1993 06 14	Roberval
3092-1456 TRANSFERT VIDÉO DU QUÉBEC INC.	1993 06 17	Québec
3092-0235 TRANSMISSION LORETTEVILLE (1993) INC.	1993 06 11	Québec
3092-0680 TRANSPORT A. MOISAN INC.	1993 06 16	Saint-Maurice
3089-5270 TRANSPORT BELLEAU INC.	1993 06 14	Québec
3090-7851 TRANSPORT DAVE RÉGIS INC.	1993 06 11	Montréal
3090-7471 TRANSPORT D.L. PINARD INC.	1993 06 11	Saint-François
3090-7794 TRANSPORT YVON TALBOT INC.	1993 06 11	Montréal
3090-8578 VERMETTE INTERNATIONAL INC.	1993 06 15	Longueuil
3090-8123 VÊTEMENTS TRIUM SPORT INC.	1993 06 15	Montréal
3092-0318 VIDÉO ST-ANTOINE INC.	1993 06 11	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3090-7596 LES VOYAGES C.N.G. INC.	1993 06 15	Montréal
5081		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1119-0113 AUDEM INC.	1964 09 09	1993 06 17	
1630-6896 LES CLÔTURES PICHETTE ET NADEAU INC.	1978 10 20	1993 06 15	
1511-1362 CLÔTURES PIE IX INC.	1978 02 15	1993 06 11	
1474-1243 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DE L'ÉPINETTE ROUGE ET HOMANO INC.	1977 02 11	1993 06 17	
1344-5796 GILLES CHALIFOUR (1973) INC.	1973 10 18	1993 05 13	
1301-9328 LEPROHON INC.	1961 12 14	1993 06 14	
1502-6362 MESURINA LTÉE	1976 03 19	1993 06 10	
1112-8774 ROGER LAVERDURE INC.	1962 12 21	1993 06 11	
1354-8797 ROGER SÉVIGNY ET ASSOCIÉS INC.	1974 01 28	1993 06 11	

5082

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
3089-4992 3089-4992 QUÉBEC INC.	2623-9251 QUÉBEC INC. 2623-9269 QUÉBEC INC.	1993 09 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
3092-0417 COMPAGNIE ASPHALTE LTÉE	COMPAGNIE ASPHALTE LTÉE 2946-9442 QUÉBEC INC.	1993 06 16	Longueuil
3092-1209 LES IMMEUBLES MELVILLE INC.	2964-6718 QUÉBEC INC. LES IMMEUBLES MELVILLE INC.	1993 06 30	Québec
3089-5007 INVESTISSEMENT COLOMBIE-BUFREY INC. COLUMBIA-BUFREY INVESTMENT INC.	BUFREY INVESTMENTS INC. CONSTRUCTION COLOMBIE INC.	1993 06 30	Montréal
5083			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1117-2707 1117-2707 QUÉBEC INC.	1963 12 05	1993 06 16	de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS BAL INC. BAL INVESTMENTS INC.
1221-0092 1221-0092 QUÉBEC INC.	1972 02 01	1993 06 18	de la dénomination sociale: DISTRIBUTION EUROTÉCH INC.
1364-2525 1364-2525 QUÉBEC INC.	1975 06 20	1993 06 14	de la dénomination sociale: JAMES MCNEIL DESIGN INC.
2315-4255 2315-4255 QUÉBEC INC.	1985 01 18	1993 06 15	de la dénomination sociale: RESTO CARDINAL INC.
2332-1755 2332-1755 QUÉBEC INC.	1985 12 13	1993 06 14	du district: Richelieu
2424-6373 2424-6373 QUÉBEC INC.	1986 02 02	1993 06 16	du capital-actions
2424-8452 2424-8452 QUÉBEC INC.	1986 12 09	1993 06 03	du district: Laval
2524-4831 2524-4831 QUÉBEC INC.	1987 04 14	1993 06 10	du district: Joliette

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2542-8384 2542-8384 QUÉBEC INC.	1987 12 30	1993 06 14	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES FORESTIÈRES GLYM INC.
2624-5332 2624-5332 QUÉBEC INC.	1988 09 22	1993 06 17	du capital-actions
2641-6271 2641-6271 QUÉBEC INC.	1989 04 07	1993 06 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
2741-3376 2741-3376 QUÉBEC INC.	1989 10 19	1993 06 10	du district: Baie-Comeau
2742-2849 2742-2849 QUÉBEC INC.	1989 11 06	1993 05 20	du district: Longueuil
2753-2548 2753-2548 QUÉBEC INC.	1990 04 04	1993 05 20	du district: Chicoutimi
2842-3838 2842-3838 QUÉBEC INC.	1990 09 05	1993 06 15	du district: Terrebonne
2847-7008 2847-7008 QUÉBEC INC.	1990 12 07	1993 06 10	de la dénomination sociale: HYDRIMPEX INC.
2849-7386 2849-7386 QUÉBEC INC.	1992 02 01	1993 06 16	de la dénomination sociale: LOCATION D'ÉQUIPEMENT EDA INC.
2850-0361 2850-0361 QUÉBEC INC.	1990 12 20	1993 06 16	de la dénomination sociale: LES FORAGES C.C.L. (1993) INC.
2853-9492 2853-9492 QUÉBEC INC.	1991 03 06	1993 06 11	du district: Terrebonne
2855-2578 2855-2578 QUÉBEC INC.	1991 04 09	1993 06 15	du district: Montréal
2866-2328 2866-2328 QUÉBEC INC.	1991 10 01	1993 06 11	de la dénomination sociale: MOBILIER RECYCLÉ DU QUÉBEC INC.
2867-5767 2867-5767 QUÉBEC INC.	1991 10 30	1993 06 11	de la dénomination sociale: PROVIN INC.
2869-6458 2869-6458 QUÉBEC INC.	1991 12 18	1993 06 15	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2947-6843 2947-6843 QUÉBEC INC.	1992 01 29	1993 06 10	de la dénomination sociale: IMPORTATIONS FLORALES DALGEO INC. DALGEO FLORAL IMPORTS INC.
2958-2251 2958-2251 QUÉBEC INC.	1992 06 26	1993 06 17	du district: Rouyn-Noranda
2961-6638 2961-6638 QUÉBEC INC.	1992 09 21	1993 06 17	du district: Joliette
2962-0143 2962-0143 QUÉBEC INC.	1992 09 28	1993 05 19	de la dénomination sociale: LES SERVICES DE RELOCALISATION DOMICOR INC.
2962-2925 2962-2925 QUÉBEC INC.	1992 09 04	1993 06 10	de la dénomination sociale: FINITIONS PREMAC INC.
2966-3697 2966-3697 QUÉBEC INC.	1992 11 17	1993 06 17	du district: Saint-Hyacinthe
2968-1798 2968-1798 QUÉBEC INC.	1992 12 22	1993 06 14	du capital-actions
2968-5831 2968-5831 QUÉBEC INC.	1993 01 07	1993 06 04	de la dénomination sociale: RÉSIDENTE FUNÉRAIRE AUBIN LTÉE
2968-7316 2968-7316 QUÉBEC INC.	1993 01 13	1993 05 13	du district: Longueuil
2969-9915 2969-9915 QUÉBEC INC.	1993 02 17	1993 06 14	de la dénomination sociale: ALARMES ANDRÉ PLOURDE PROTECTION INC.
2970-4665 2970-4665 QUÉBEC INC.	1993 03 04	1993 06 14	1) de la dénomination sociale: PLACEMENTS ICEBERG INC. 2) du capital-actions
2970-5910 2970-5910 QUÉBEC INC.	1993 02 26	1993 06 14	du district: Kamouraska
2971-5356 2971-5356 QUÉBEC INC.	1993 01 14	1993 06 14	de la dénomination sociale: FERME MAYNARD & FRÈRES INC.
2971-9606 2971-9606 QUÉBEC INC.	1993 02 04	1993 06 15	1) de la dénomination sociale: FERME GÉRALD HÉBERT INC. 2) du district: Arthabaska

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2972-3756 2972-3756 QUÉBEC INC.	1993 02 19	1993 06 11	de la dénomination sociale: WIC (1993) INC.
2972-4069 2972-4069 QUÉBEC INC.	1993 02 15	1993 06 11	de la dénomination sociale: BUREAU SERVICES DÉPANNERS INC.
2972-7682 2972-7682 QUÉBEC INC.	1993 03 09	1993 06 10	de la dénomination sociale: MÉCANIQUE DIESEL Y.B. INC.
2973-3821 2973-3821 QUÉBEC INC.	1993 03 25	1993 06 07	de la dénomination sociale: ASSURANCE CLOUTIER, MORISSETTE INC.
2973-4282 2973-4282 QUÉBEC INC.	1993 03 31	1993 06 16	du capital-actions
2974-1444 2974-1444 QUÉBEC INC.	1993 04 22	1993 06 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
3087-2915 3087-2915 QUÉBEC INC.	1993 05 05	1993 06 14	du district: Iberville
3087-3202 3087-3202 QUÉBEC INC.	1993 06 01	1993 06 18	du district: Québec
3088-5065 3088-5065 QUÉBEC INC.	1993 04 22	1993 05 26	du district: Joliette
3088-5743 3088-5743 QUÉBEC INC.	1993 04 22	1993 06 04	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES J.M.L. PERRIER INC. 2) du district: Terrebonne
3088-7400 3088-7400 QUÉBEC INC.	1993 04 23	1993 06 15	1) de la dénomination sociale: PUBLICITÉ COB INC. 2) du district: Longueuil
3089-1311 3089-1311 QUÉBEC INC.	1993 05 06	1993 06 17	du district: Saint-Maurice
3089-2269 3089-2269 QUÉBEC INC.	1993 05 17	1993 06 15	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES GAÉTAN LÉVESQUE INC.
3089-7045 3089-7045 QUÉBEC INC.	1993 04 26	1993 05 28	de la dénomination sociale: LES ATELIERS MÉCANIQUES F.M.R. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
3089-7615 3089-7615 QUÉBEC INC.	1993 05 03	1993 06 17	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 9
3089-9488 3089-9488 QUÉBEC INC.	1993 05 31	1993 06 17	1) de la dénomination sociale: FIBROCAP INC. 2) du capital-actions
3091-1457 3091-1457 QUÉBEC INC.	1993 05 10	1993 06 09	de la dénomination sociale: LES PAVAGES DU QUÉBEC D.B. INC.
3091-2729 3091-2729 QUÉBEC INC.	1993 05 13	1993 06 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
3091-4055 3091-4055 QUÉBEC INC.	1993 05 13	1993 06 14	de la dénomination sociale: TRANSMIX INC.
3091-5870 3091-5870 QUÉBEC INC.	1993 05 20	1993 06 09	du district: Témiscamingue
3091-9310 3091-9310 QUÉBEC INC.	1993 06 08	1993 06 18	du capital-actions
1481-1160 AGENCE ANDRÉ BEAULNE LTÉE	1975 11 27	1993 05 17	du capital-actions
2744-5501 ALGO SÉRIGRAPHIE INC.	1990 01 01	1993 06 14	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
1625-2256 ASSURANCES J.M. TARDIF LTÉE	1978 04 10	1993 05 13	de la dénomination sociale: CENTRE FINANCIER J.M. TARDIF LTÉE
2541-4293 AU COIN DU TAPIS D'ALMA INC.	1987 11 23	1993 06 14	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 15
2528-3854 AU LAVOIR JÉROMIEN INC.	1987 07 21	1993 06 14	de la dénomination sociale: 2528-3854 QUÉBEC INC.
1241-6855 AUTOBUS GEORGES D. PAQUETTE LIMITÉE	1964 01 20	1993 06 16	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1230-2311 A. HÉBERT ET FILS INC.	1972 05 16	1993 06 10	du district: Mingan
1635-3468 BENOÎT GUAY INC.	1979 04 09	1993 06 17	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 9
2310-7030 BONIN FLEURISTE INC.	1984 09 27	1993 06 14	de la dénomination sociale: DISTRIBUTIONS JACQUES L. DUCHARME INC.
2434-1380 BOUCHERIE SPÉCIALISÉE L.G.L. INC.	1985 12 23	1993 06 07	de la dénomination sociale: 2434-1380 QUÉBEC INC.
1184-9072 BOURGET ÉLECTRIQUE INC.	1967 01 24	1993 06 17	du capital-actions
2161-4946 LE CARROSSIER CHAMPLAIN "1240" INC.	1983 10 21	1993 06 15	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité 3) des dispositions
2169-2488 CÉRAMIQUE 2000 INC.	1984 04 24	1993 06 15	de la dénomination sociale: GESTION MICHELLE DROUIN INC.
2334-3742 CONSTRUCTION GUY GENDRON INC.	1986 01 28	1993 06 07	de la dénomination sociale: COGERNI INC.
2747-0103 LES CONSTRUCTIONS BRUNO TURGEON INC.	1990 02 28	1993 06 11	du capital-actions
2325-1135 LES CONSTRUCTIONS FERNAND AUBUT INC.	1985 08 09	1993 06 17	de la dénomination sociale: 2325-1135 QUÉBEC INC.
2323-3265 LES CONSTRUCTIONS ROCH LESSARD INC.	1985 06 27	1993 06 16	du capital-actions
2415-8974 CRAN SÉCURITÉ INC.	1986 04 21	1993 06 16	du district: Saint-Hyacinthe
1627-7725 DANIEL BÉRUBÉ LTÉE	1978 06 26	1993 06 15	de la dénomination sociale: 1627-7725 QUÉBEC INC.
2959-8158 DÉCOFFRAGE LACHANCE INC.	1992 07 24	1993 06 08	1) de la dénomination sociale: 2959-8158 QUÉBEC INC. 2) du district: Drummond
2636-7094 DÉPANNEUR ULTRA TI-CO INC.	1989 01 27	1993 06 08	de la dénomination sociale: 2636-7094 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2171-3383 DOMAINE DES LANDES INC.	1984 06 07	1993 06 08	de la dénomination sociale: LIONEL DESLANDES INC.
1850-8770 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES MARIO BOUCHARD INC.	1981 09 29	1993 06 18	de la dénomination sociale: MARIO BOUCHARD INC.
2532-7297 ENTREPRISES INDUSTRIELLES J.A. INC.	1987 11 11	1993 05 27	de la dénomination sociale: 2532-7297 QUÉBEC INC.
2731-9854 LES ENTREPRISES MORIN PILOTTE INC.	1989 07 17	1993 06 17	du district: Saint-Hyacinthe
1309-1558 LES EXPLORATIONS MUSCOCHO LTÉE	1962 12 05	1993 06 15	des dispositions
1472-8471 FERCAL INC.	1977 01 01	1993 06 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
2960-4352 FLEURS BLEUES DE CHAMBLY INC.	1992 08 14	1993 05 20	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2172-5742 LES FONDATIONS JEAN-PIERRE PERRON, INC.	1984 07 12	1993 06 14	de la dénomination sociale: LES POMPAGES DE BÉTON PRÉCISION INC.
2861-3396 GESTION GJMA INC.	1991 07 19	1993 06 11	du capital-actions
2618-0257 GESTION J. SOUCY INC.	1988 06 10	1993 06 11	de la dénomination sociale: LES BOIS S.L. INC. S.L. LUMBER INC.
2156-0107 GESTION MIDOM INC.	1983 05 25	1993 06 11	du capital-actions
2633-9911 GESTION RICHARD LEDOUX & FILLES INC.	1989 01 16	1993 06 04	de la dénomination sociale: PROTASPHALTE INC.
1331-8803 GILLES SOUCY INC.	1973 06 19	1993 06 15	de la dénomination sociale: 1331-8803 QUÉBEC INC.
2157-6186 GRANCAL INC.	1983 06 30	1993 06 14	du capital-actions
2420-8944 LE GROUPE HÉBERT BOURGAULT & CIE LTÉE	1986 10 03	1993 06 07	1) de la dénomination sociale: FRANÇOIS HÉBERT INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2642-4663 GROUPE INFORMATIQUE GPS INC.	1989 04 21	1993 06 10	de la dénomination sociale: SOLUTIONS ROADSOFT INC. ROADSOFT SOLUTIONS INC.
2842-8845 GROUPE KARMA INC.	1990 10 23	1993 06 15	du capital-actions
2619-1031 HUGUETTE FAUCHER & ASSOCIÉS INC.	1988 05 26	1993 06 11	de la dénomination sociale: CRÉPUSCULE STYLE & COULEUR INC.
1286-5218 IMMEUBLES G.S.F. LTÉE	1969 09 25	1993 06 10	du capital-actions
2424-0681 LES INVESTISSEMENTS ANBRU INC.	1986 11 13	1993 06 14	de la dénomination sociale: GROUPE GESTION PLANIMONT INC.
1168-5732 JOSEPH LACHANCE & FILS, INC.	1964 06 15	1993 06 10	de la dénomination sociale: CROISIÈRES LACHANCE INC.
2428-3509 J.M. LAGACÉ & FILS INC.	1987 01 16	1993 06 17	du capital-actions
2331-9395 LABORATOIRE D'OPTIQUE SÉCURO INC.	1985 12 18	1993 06 11	1) du district: Longueuil 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs minimum 1 maximum 10
2856-5349 LES ENTREPRISES MAROISE INC.	1991 04 29	1993 06 15	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT FINANCIER DU RICHELIEU (1993) INC. du capital-actions des dispositions
2416-6050 MAGELLA DIONNE INC.	1986 05 20	1993 06 17	de la dénomination sociale: MAJELLA DIONNE INC.
2638-0097 MÉTAL PIERRE RANCOURT INC.	1989 03 10	1993 06 15	de la dénomination sociale: GESTALRAN INC.
2974-0602 NETTOYEUR DORIS ET MICHEL INC.	1993 04 21	1993 06 14	du capital-actions
2972-6726 ORO CYCLE INC.	1993 02 25	1993 06 16	de la dénomination sociale: CYCLE 2000 INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2840-2857 LE PERMANENT LES IMMEUBLES BENOIT CLOUTIER INC.	1990 02 12	1993 06 14	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES BENOIT CLOUTIER INC.
2754-5896 LES PÉTROLES J.M.L. INC.	1990 05 29	1993 06 17	de la dénomination sociale: CENTRE DE COPIE ST-JEAN-CHRYSTOSTOME INC.
1151-9352 PIED-MONT DORA INC.	1945 10 22	1993 08 16	du capital-actions
2865-8425 PRODUITS ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE IVECKO INC.	1991 09 18	1993 06 17	de la dénomination sociale: 2865-8425 QUÉBEC INC.
2841-0017 PRODUITS FORESTIERS L.M.C. INC.	1990 10 12	1993 06 17	du capital-actions
2857-4622 PROTECHNOLOGIE SAGAMIE INC.	1991 04 30	1993 06 10	du district: Saint-François
2959-1237 PROTECTIONS GARANPLUS DE QUÉBEC INC.	1992 08 14	1993 06 18	de la dénomination sociale: LES AUTOS A.R.R.V. INC.
2868-4397 PUBLICITÉ P.J.M. INC.	1991 11 06	1993 06 10	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2623-8550 RÉNOVATION MARMITE INC.	1988 08 02	1993 05 10	du district: Iberville
2164-6740 LES RÉNOVATIONS MÉTALLIQUES I.C.R. INC.	1984 01 12	1993 06 15	de la dénomination sociale: SOUDURES J.G. CHARTRAND INC.
2851-8124 ROBERT CARON CHAUSSURES INC.	1991 03 01	1993 06 15	du capital-actions
2168-6688 SERVICES D'ACHATS BERLI INC.	1984 04 09	1993 06 02	de la dénomination sociale: 2168-6688 QUÉBEC INC.
3087-4952 SOCIÉTÉ IBEX R & D MÉDICAL INC.	1993 03 25	1993 06 17	du capital-actions
1627-1397 SOCIÉTÉ MUNICOR INC.	1978 06 02	1993 06 14	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
3087-5348 SOCIÉTÉ PHOENIX R & D MÉDICAL INC.	1993 03 25	1993 06 17	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1208-1964 LA SOCIÉTÉ ZAIDAN LTÉE	1959 09 14	1993 05 10	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité 3) des dispositions
2631-1274 SOUDURE MOBILE D.T. INC.	1989 01 02	1993 06 10	de la dénomination sociale: SOUDURE D.T. INC.
3091-7025 SUPÉRIEUR IMPACT LTÉE	1993 05 26	1993 06 04	de la dénomination sociale: MICROVILLE LTÉE
5084			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
3089-4562 AFFAUS 93	1993 06 15	2500, boulevard Université, bureau A1-103-3, Sherbrooke
3089-4638 ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE MANIWAKI INC.	1993 06 16	111, rue Lapointe, Maniwaki
3089-5171 ASSOCIATION DE LA FIBROMYOSITE DE L'OUTAOUAIS	1993 06 16	Gatineau
3089-4422 ASSOCIATION DE SERVEURS TÉLÉMATIQUES INTERMÉDIA	1993 06 16	90, Séville, Auteuil, Laval
3092-0334 ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS EN TOXICOLOGIE DU QUÉBEC	1993 06 15	2910, boulevard Edouard Montpetit, Montréal
3089-4489 ASSOCIATION DES ÉDUCATEURS ET DES ÉDUCATRICES PHYSIQUES DE L'ESTRIE	1993 06 18	Sherbrooke
3089-4471 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES H.L.M. DE LOUISEVILLE	1993 06 18	240, Manereuil, app. 101, Louiseville
309-3788 ASSOCIATION DES NETTOYEURS DE TAPIS PROFESSIONNELS DU QUÉBEC	1993 06 18	6033, rue Hamilton, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
3092-1530 ASSOCIATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS RETRAITÉS DU QUÉBEC (APRQ)	1993 06 18	155, boulevard Charest est, 5 ^e étage, Québec
3089-5072 ASSOCIATION DES RETRAITÉS ET RETRAITÉES DE L'HÔPITAL D'YOUVILLE	1993 06 15	Hôpital d'Youville, 1036, Belvédère sud, Sherbrooke
3089-5098 ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA RIVIÈRE VALIN ET SES AFFLUENTS	1993 06 15	6, rue Valin, Saint-Fulgence
3092-2405 ASSOCIATION DÉVELOPPEMENT ST-EUGÈNE (A.D.S.)	1993 06 18	151, rue Gagnon, Saint-Eugène d'Argenteau
3089-4737 ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR ST-CHARLES	1993 06 18	655, rue Armand, Saint-Charles-de-Drummond
3092-0342 ASSOCIATION DU PERSONNEL NON SYNDICABLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE (QUÉBEC) INC.	1993 06 16	891, Bowen sud, Sherbrooke
3089-5163 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES LOISIRS FOLKLORIQUES DU SAGUENAY	1993 06 16	2712, rue Hocquart, Jonquière
3089-5155 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES LOISIRS FOLKLORIQUES LAC ST-JEAN	1993 06 16	373, avenue Fortin, Roberval
3089-5148 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES LOISIRS FOLKLORIQUES BOIS FRANCS	1993 06 16	25, rue Kirouac, Warwick
3089-5130 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES LOISIRS FOLKLORIQUES ABITIBI	1993 06 16	450, rang de la Baie, Callichan
3089-5122 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES LOISIRS FOLKLORIQUES DE MONT-LAURIER	1993 06 16	2759, Montée Soucy, Mont-Laurier
3089-4901 ATELIER D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE DE POINTE ST-CHARLES	1993 06 15	2110, rue Hall, Montréal
3089-5189 A.T.T.S.Q. (03) ASSOCIATION DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL QUÉBEC (03)	1993 06 16	2410, chemin Sainte-Foy Sainte-Foy
3089-5114 CENTRALE DE COORDINATION DES URGENCES DU BAS ST-LAURENT	1993 06 16	1794, rue Lechasseur, Mont-Joli

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
3089-4448 CENTRE ACTIF DAVELUY INC.	1993 06 16	116, 7 ^e Avenue, Daveluyville
3089-4083 CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LANORAIE	1993 06 14	361, rue Notre-Dame, Lanoraie
3090-5566 CENTRE D'AIDE ET DE RÉCONFORT POUR LES JEUNES DU QUÉBEC	1993 06 14	6525, rue Villeneuve, Montréal-Nord
3092-0656 CENTRE NATIONAL EN ÉLECTROCHIMIE ET EN TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES INC.	1993 06 16	2263, boulevard du Collège, Shawinigan
3090-2233 CHOEUR MAHA	1993 06 15	4001, rue Berri, local 301, Montréal
3089-4497 CLUB 4 X 4 LES PACIFIQUES L'ISLET	1993 06 18	119, Lamartine ouest, Saint-Eugène
3089-4778 CLUB CYCLISTE EDC	1993 06 18	Saint-Lambert
2974-3895 CLUB RICHELIEU VARENNES	1993 06 15	Varennnes
3089-5031 COMITÉ DE PRÉVENTION DU CRIME DE GREENFIELD PARK GREENFIELD PARK CRIME PREVENTION COMMITTEE	1993 06 15	156, boulevard Churchill, Greenfield Park
2974-3887 COMITÉ DE SPECTACLES DE BONAVENTURE	1993 06 15	101, Bois Hébert, Bonaventure
2974-3788 COMITÉ DES FÊTES DU 50 ^E DE FORESTVILLE	1993 06 15	1, 2 ^e Avenue, Forestville
3089-4414 COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DU HAUT SAINT-LAURENT	1993 06 16	28, Saint-Paul, app. 202, Valleyfield
3089-4877 COMPAGNIE DE THÉÂTRE DUMMIES DUMMIES THEATRE COMPANY	1993 06 15	4300, boulevard Saint-Laurent, Montréal
3092-0706 CONCOURS HIPPIQUE DE QUÉBEC	1993 06 18	1200, avenue Saint-Jean-Baptiste, bureau 202, Québec
3092-0326 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE LAROCHE INC.	1993 06 14	709, rue Gauthier, Larouche

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
3089-4620 CORPORATION DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DU BLEUET (CCIB)	1993 06 16	541, Saint-Alphonse, Saint-Bruno, Lac Saint-Jean
3089-4745 EARL - ESCADRILLE AVIONS RADIO COMMANDÉS, LAVAL	1993 06 18	Laval
3089-4646 ÉCOLE DES PUCES DE ST-LAMBERT DE LAUZON	1993 06 16	1096, rue du Pont, Saint-Lambert de Lauzon
3089-4430 ÉGLISE BAPTISTE GREEN RIDGE DE LENNOXVILLE GREEN RIDGE BAPTIST CHURCH OF LENNOXVILLE	1993 06 16	Lennoxville
3089-4885 FÉDÉRATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	1993 06 15	315, Ste-Catherine est, Montréal
3092-0763 FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'AMUSERIE PUBLIQUE INC.	1993 06 18	70, rue Dalhousie, bureau 50, Québec
3089-4570 FESTIVAL OUTIKOU (1993) INC.	1993 06 15	142, Bellevue ouest, Les Méchins
3089-5080 LA FONDATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE HUNTINGDON	1993 06 15	25, chemin Fairview, Huntingdon
3092-1183 FONDATION DE SOCCER DE LA RÉGION DE QUÉBEC	1993 06 18	4120, boulevard Chauveau, bureau 100, Sainte-Foy
3089-3564 FONDATION GEORGES FRÉDÉRIC	1993 06 18	75, rue Saint-Georges, Drummondville
3089-4851 FONDATION MARIO PHARAND - L'AIGLON	1993 06 15	37, chemin des Cannas, Sainte-Anne-des-Lacs
3089-4554 FONDATION MOREV MOREV FOUNDATION	1993 06 15	400, rue Legendre ouest, Montréal
3089-4513 FONDATION RITA MILOT-BOUTIN INC.	1993 06 18	1105, boulevard Hamel, Saint-Félicien
3089-4760 LES FRONTALIERS DE COATICOOK INC.	1993 06 18	435, rue Vincent, Coaticook

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
3089-4711 GROUPE ARC-EN-CIEL DE VAL-D'OR INC.	1993 06 18	Val d'Or
3089-5106 L'INTERMISSION DES SEIGNEURIES ASSOCIATION POUR PERSONNES SEULES	1993 06 16	121, de Noyon, Boucherville
3089-4398 LES JEUNES ENTREPRENEURS DES BOIS-FRANCS	1993 06 14	122, rue Aqueduc, Victoriaville
3089-4869 MAISON DES JEUNES DE STE-MADELEINE	1993 06 15	Sainte-Madeleine
3089-4406 LA MAISON DES JEUNES DYNAMIQUES	1993 06 16	562, rue de l'Église, Chertsey
3089-4729 MAISON DES JEUNES "L'ADO CENTRE"	1993 06 18	160, rue de l'Église, Sainte-Claire
3089-5064 LES MAISONNETTES DU GOLF INC.	1993 06 15	634, rue St-Jacques, Montréal
3089-4588 MARATHON EKIDEN DE QUÉBEC INC.	1993 06 15	7197, avenue des Belles-Amours, Charny
3089-5288 RALLIEMENT DE CARLETON	1993 06 18	44, rue Comeau, app. 2, Carleton
3089-4653 LE REGROUPEMENT PROVINCIAL DES TRAVAILLEURS-TRAVAILLEUSES ÉTUDIANTS-ÉTUDIANTES	1993 06 16	Drummondville
3089-4893 RÉSEAU QUÉBÉCOIS DU TRANSPERSONNEL	1993 06 15	394, Labadie, Montréal
3089-4612 LA RONDE DU BONHEUR	1993 06 16	11953, Salk, Montréal-Nord
3089-4604 TAXIBUS DE RIMOUSKI	1993 06 16	Rimouski
3091-4345 THÉÂTRE LE ZYGOMATIQUE SÉRIEUX	1993 06 15	6237, Châteaubriand, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2852-0153 ALERTE SIDA ET TOXICOMANIE INC.	1991 04 22	1993 06 18	des objets
1858-9598 ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE COATICOOK	1982 06 25	1993 06 18	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE COATICOOK-COMPTON INC.
2323-5633 ASSOCIATION DES FAMILLES DE ROCCA D'EVANDRO INC.	1985 08 07	1993 06 16	des dispositions
1630-7365 CAMPS-FAMILLES DE LA RIVE SUD (C.F.R.S.)	1978 10 25	1993 06 15	1) de la dénomination sociale: CAMPS-FAMILLES DE SAINT-HUBERT 2) du siège social: 4565, rue Légion, Saint-Hubert 3) des objets 4) des dispositions 5) du nombre des administrateurs: 7
2958-4695 LE CENTRE RÉSIDENTIEL ET COMMUNAUTAIRE JACQUES CARTIER	1992 07 23	1993 06 18	1) des objets 2) des dispositions
2965-7251 LE CHOEUR DÉCOUVERT	1992 11 06	1993 06 18	de la dénomination sociale: ENSEMBLE VOCAL GANYMEDE
1646-6054 COMITÉ MUNICIPAL DE HOCKEY SUR GLACE DE LA VILLE DE QUÉBEC INC.	1980 09 10	1993 06 16	de la dénomination sociale: LE COMITÉ DE HOCKEY SUR GLACE DE QUÉBEC INC.
2324-4726 COMITÉ TOURISTIQUE DU LAC LONG INC.	1985 09 25	1993 06 18	des objets
2750-9884 FONDATION DES ÉCOLES STE-BERNADETTE ET JEAN-LÈVESQUE	1990 04 11	1993 06 18	de la dénomination sociale: FONDATION DE L'ÉCOLE NORJOLI
2968-1905 FONDATION POUR L'AMOUR INCONDITIONNEL DE L'ÊTRE (A.I.E.) QUÉBEC INC.	1993 01 29	1993 06 16	1) de la dénomination sociale: FONDATION POUR L'AMOUR INCONDITIONNEL DE L'ÊTRE (A.I.D.E.) QUÉBEC INC. 2) des objets 3) des dispositions
1469-5134 LA GARDERIE LE PETIT TRAIN INC.	1976 11 03	1993 06 14	de la valeur des biens immobiliers

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1354-7435 LOISIRS CHAMPLAIN GAMACHE INC.	1990 02 19	1993 06 16	des objets
1304-7980 LES LOISIRS D'ESTCOURT	1963 07 11	1993 06 18	de la valeur des biens immobiliers
2538-9255 OPTION: UNE ALTERNATIVE À LA VIOLENCE CONJUGALE	1987 09 24	1993 06 15	des objets
2155-9521 OSTÉOTHÈQUE DE MONTRÉAL INC.	1983 06 01	1993 06 18	1) des objets 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: 3
1470-9026 RELAIS LA CHAUMINE INC.	1977 01 13	1993 06 15	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers
2310-6982 LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE QUÉBEC	1985 02 13	1993 06 16	du nombre des administrateurs: 15
1635-7840 LA SOCIÉTÉ DE MUSIQUE BHARATIYA	1979 04 24	1993 06 14	des objets
2958-0560 SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	1992 07 06	1993 06 16	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: 20
2948-9267 SOCIÉTÉ HISTORIQUE SARTIGAN INC.	1992 02 27	1993 06 15	1) des objets 2) des dispositions
1258-5352 LES TERRAINS DE JEUX DE SAINT-FABIEN INC.	1966 09 23	1993 06 16	de la dénomination sociale: LES LOISIRS SAINT-FABIEN INC.
1245-6315 VILLA CHÂTEAUNEUF INC.	1970 06 30	1993 06 16	de la valeur des biens immobiliers du nombre des administrateurs: 9
1287-9813 YACHT CLUB DE QUÉBEC	1972 01 28	1993 06 15	de la valeur des biens immobiliers

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Dissolution — Demandes de****1338-7428 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie « 1338-7428 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 juin 1993

87316

Les procureurs de la compagnie,
LEGAULT, LONGTIN, LAURIN, HALPIN

2315-8819 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2315-8819 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 23 juin 1993

87287

Les procureurs de la compagnie,
FLYNN, RIVARD

2322-5493 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2322-5493 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 juin 1993

87306

Le président,
DAVID F. TAYLOR

2324-7943 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2324-7943 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Narcisse, le 14 juin 1993

87281

Le président,
CLAUDE LACHANCE

2439-4884 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2439-4884 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Daveluyville, le 15 juin 1993

87258

Le président,
MARCEL PARENT

2619-5727 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2619-5727 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 juin 1993

87315

Les procureurs de la compagnie,
BÉLANGER SAUVÉ

2624-5332 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2624-5332 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 18 juin 1993

87271

Les procureurs de la compagnie,
MARTINEAU WALKER

2639-6614 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2639-6614 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 2 juin 1993

87336

Le secrétaire-trésorier,
LOUIS GUILLEMETTE

2754-8445 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2754-8445 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Contrecoeur, le 14 juin 1993

87304

La présidente,
GHISLAINE HANDFIELD

2851-2606 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2851-2606 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 25 juin 1993

87300

Le président,
DENYS PELLETIER

2956-6668 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2956-6668 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

East Brunswick, le 7 juin 1993

87305

Le secrétaire,
DAVID JAFFIN

**AGENCE DE RÉCLAMATIONS
JEAN-CLAUDE DEVAULT INC.**

Prenez avis que la compagnie « AGENCE DE RÉCLAMATIONS JEAN-CLAUDE DEVAULT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert, le 16 juin 1993

87257

Le président,
JEAN-CLAUDE DEVAULT

**ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU MIMOSA
(A.R.M.)**

Prenez avis que la corporation « ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU MIMOSA (A.R.M.) » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 17 juin 1993

87263

Le président,
GILLES FRENETTE

**ASSOCIATION PROVINCIALE DES COMMISSIONS
DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Prenez avis que la compagnie « L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES COMMISSIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE (APCFP) » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 21 juin 1993

87282

Le secrétaire général,
GUY LAROSE

ASSURACO INC.

Prenez avis que la compagnie « ASSURACO INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 18 juin 1993

87312

Le président,
JEAN-MARIE THÉROUX

AVIATION F.G.R. INC.

Prenez avis que la compagnie « AVIATION F.G.R. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Alma, le 21 juin 1993

87311

Les procureurs de la compagnie,
LAROUCHE, LALANCETTE, PILOTE, BOUCHARD

BOUTIQUE À PART INC.

Prenez avis que la compagnie « BOUTIQUE À PART INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières-Ouest, le 21 juin 1993

87309

Les procureurs de la compagnie,
GABIAS & BOUDREAU, avocats

CLAUDE HUPPÉ LTÉE

Prenez avis que la compagnie « CLAUDE HUPPÉ LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Thérèse, le 16 avril 1993

87270

La secrétaire de la compagnie,
MONIQUE RAYMOND-HUPPÉ

CONSTRUCTION GREPO INC.

Prenez avis que la compagnie « CONSTRUCTION GREPO INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Kirkland, le 1^{er} décembre 1992

87264

Le président,
ALAIN POMERLEAU

**CORPORATION ÉDUCATIONNELLE
BELOIT-SOREL
BELOIT SOREL EDUCATIONAL CORPORATION**

Prenez avis que la compagnie « CORPORATION ÉDUCATIONNELLE BELOIT-SOREL — BELOIT SOREL EDUCATIONAL CORPORATION » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sorel, le 17 juin 1993

87266

Les procureurs de la compagnie,
MCCARTHY TÉRAULT

DOMAINE DIX TRENTE-CINQ LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie «DOMAINE DIX TRENTE-CINQ LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Iberville, le 16 juin 1993

87260

Le procureur de la compagnie,
GILLES LESSARD, notaire

FONDS DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE QUÉBEC

Prenez avis que la compagnie «FONDS DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE QUÉBEC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 14 juin 1993

87322

Le directeur général,
PIERRE RACICOT

GESTION ARLEQUIN INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION ARLEQUIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 17 juin 1993

87301

Le secrétaire,
BERNARD MORIN

GESTION GEROVE INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION GEROVE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 15 juin 1993

87313

Le président,
ROBERT MALENFANT

**IMMEUBLES DEROSE INC.
DEROSE REAL ESTATE INC.**

Prenez avis que la compagnie «IMMEUBLES DEROSE INC. — DEROSE REAL ESTATE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal-Nord, le 1^{er} mai 1993

87262

Le président,
CARMINE DE ROSE

LA MAISON DE L'AUTO DE RIMOUSKI INC.

Prenez avis que la compagnie «LA MAISON DE L'AUTO DE RIMOUSKI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rimouski, le 21 juin 1993

87286

Les procureurs de la compagnie,
CASGRAIN, BLANCHET, GAGNON, DESROSIERS

LA PÂTISSERIE TOURIGNY ET FRÈRES INC.

Prenez avis que la compagnie «LA PÂTISSERIE TOURIGNY ET FRÈRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Pierre-les-Becquets, le 23 juin 1993

87319

Le président,
DANIEL TOURIGNY

LABORATOIRE JACQUES THERRIEN INC.

Prenez avis que la compagnie «LABORATOIRE JACQUES THERRIEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Verdun, le 11 juin 1993

87269

Le vice-président,
SERGE RAYMOND

LE PATRONAGE LAVAL

Prenez avis que la corporation «LE PATRONAGE LAVAL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 23 juin 1993

87335

Le procureur de la corporation,
BERNARD LAROCHELLE, notaire

**LE RASSEMBLEMENT DES CITOYENS
ET CITOYENNES DE SHAWINIGAN INC.**

Prenez avis que la corporation «LE RASSEMBLEMENT DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SHAWINIGAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Shawinigan, le 15 juin 1993

87268

Le président,
GUY TRUDEL

LES ATELIERS DU GRAND-PORTAGE INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ATELIERS DU GRAND-PORTAGE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 23 juin 1993

87337

Le secrétaire de la compagnie,
GAÉTAN EMOND

LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES BARROS LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES BARROS LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 juin 1993

87317

Les procureurs de la compagnie,
LEFEBVRE TURNER BROUSSEAU, notaires

LES ENTREPRISES MARC ET RAYMOND RIOUX INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES MARC ET RAYMOND RIOUX INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sept-Îles, le 3 juin 1993

87267

Le vice-président,
RAYMOND RIOUX

LES ENTREPRISES TURCOTTE & RIOUX INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES TURCOTTE & RIOUX INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 10 juin 1993

87324

Pour la compagnie,
JEAN-FRANÇOIS RIOUX

LES FERMES FRAN-NOR INC.

Prenez avis que la compagnie « LES FERMES FRAN-NOR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Cowansville, le 18 juin 1993

87261

Le procureur de la compagnie,
ANDRÉ F. MEUNIER, notaire

LES GESTIONS ARLAN LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LES GESTIONS ARLAN LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Anges-Gardiens, le 31 mars 1993

87283

La présidente,
FRANCE LANGEVIN

LES IMMEUBLES PIERRE BROUSSEAU INC.

Prenez avis que la compagnie « LES IMMEUBLES PIERRE BROUSSEAU INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval-Ouest, le 22 juillet 1992

87321

Le président,
PIERRE BROUSSEAU

LES PLACEMENTS BRAVIER INC.

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS BRAVIER INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sutton, le 10 juin 1993

87259

La secrétaire de la compagnie,
FRANÇOISE MORIN-BRADLEY

LES PRODUCTIONS ANGÈLE ARSENAULT INC.

Prenez avis que la compagnie « LES PRODUCTIONS ANGÈLE ARSENAULT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 juin 1993

87314

La présidente,
ANGÈLE ARSENAULT

LES PROS DE L'IMPÔT BM INC.

Prenez avis que la compagnie « LES PROS DE L'IMPÔT BM INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charlesbourg, le 21 juin 1993

87256

Le président,
JACQUES MARANDA

LOUISELLE PAYEUR INC.

Prenez avis que la compagnie «LOUISELLE PAYEUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Apollinaire, le 26 juin 1993

87320

La présidente,
LOUISELLE THERRIEN

MAUCAR INC.

Prenez avis que la compagnie «MAUCAR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Luc, le 18 juin 1993

87302

Le président,
M. LEBLANC

**MODE EVA INC.
EVA'S FASHION INC.**

Prenez avis que la compagnie «MODE EVA INC. — EVA'S FASHION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 14 juin 1993

87265

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER, avocats

PROFICAN INC.

Prenez avis que la compagnie «PROFICAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 juin 1993

87318

Les procureurs de la compagnie,
LEFEBVRE TURNER BROUSSEAU, notaires

RESTAURANT À LA TABLE DE VIE INC.

Prenez avis que la compagnie «RESTAURANT À LA TABLE DE VIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 25 juin 1993

87307

Le vice-président,
YVON RHEAULT

SOCIÉTÉ DE COMMERCE MIRAF INC

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ DE COMMERCE MIRAF INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mont-Royal, le 21 juin 1993

87289

Le président,
MICHEL CAMILLE SAOYAF

**SOCIÉTÉ DE GESTION MONTÉE DE LIESSE INC.
MONTÉE DE LIESSE INVESTMENTS INC.**

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ DE GESTION MONTÉE DE LIESSE INC. — MONTÉE DE LIESSE INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 juin 1993

87285

Les procureurs de la compagnie,
HOLMESTED & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LE BOURDAGES INC.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LE BOURDAGES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 15 juin 1993

87308

Le président,
RÉAL FORTIN

S.V.P. CONSTRUCTION INC.

Prenez avis que la compagnie «S.V.P. CONSTRUCTION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Île-Perrin, le 10 mai 1993

87288

La secrétaire de la compagnie,
GINETTE TRUDEAU

V.E.S.A. 40 INC.

Prenez avis que la compagnie «V.E.S.A. 40 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 17 juin 1993

87303

La trésorière,
SUZANNE V. LAFOND

VILLA LUPIEN INC.

Prenez avis que la compagnie « VILLA LUPIEN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Grand-Mère, le 14 juin 1993

87310

La présidente,
MARIE-ROSE LUPIEN

VÊTEMENTS ZARAA LTÉE

Prenez avis que la compagnie « VÊTEMENTS ZARAA LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 mai 1993

87284

Le président,
DAVID ZARAA

Compagnies étrangères — Loi sur les**Permis de faire affaires (Permis Initial)**

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
3132-2381 ** ALEXON INTERNATIONAL LTÉE	1993 06 17	MM. McCarthy, Tétrault, 1170, rue Peel, Montréal	1307, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal
3079-4747 ** LES INDUSTRIES DAN HOWARD INC.	1993 06 17	Me Andrey Hollinger, 800, Place Victoria, bureau 4700, Montréal	6321, Autoroute Transcanadienne, bureau 133, Pointe-Claire

5087

*L'Inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Coopératives — Loi sur les**MAGASIN COOP DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie vous avise, conformément à l'article 188 de la Loi sur les coopératives, que la proportion des opérations avec vos membres est inférieure à 50 % de vos opérations totales, pour l'exercice financier se terminant le 27 mars 1993.

Faute d'accroître la proportion de vos opérations avec vos membres, au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre pourra, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il déterminera, en décréter la dissolution si la coopérative ne donne pas suite à sa demande.

5100

Direction des coopératives
La directrice,
CHRISTINE ELLEFSEN

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de la société en commandite suivante a été amendée à son bureau :

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
HLP SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1993 06 07	1993 04 28	521, 6 ^e Avenue Saint-Georges G5Y 5C4

5094

*Le protonotaire adjoint,
PIERRETTE VACHON*

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de la société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau :

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ECO-ACTION	1993 06 15	328, route 122 Saint-Edmond, Qc J0C 1K0

5095

*Le protonotaire adjoint,
RICHARD SAVOIE*

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

L'INDUSTRIELLE-ALLIANCE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1993 06 03, à la compagnie « L'INDUSTRIELLE-ALLIANCE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ».

Modifiant le capital-actions.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2427-1595*

M. Georges Smith
1080, chemin Saint-Louis
Succursale Terminus
Québec (Québec)
G1K 7M3

87252

Liquidation des compagnies — Loi sur la

The Yishitzer Young Men's Sick Benefit Association

Avis est, par les présentes, donné que, à une assemblée générale des membres de « The Yishitzer Young Men's Sick Benefit Association » tenue le 16 mai 1993, il a été décidé de cesser de pratiquer les secours mutuels à 23 h 59 le 31 juillet 1993 et de procéder à la liquidation de la société. Le liquidateur nommé à cette assemblée fut M. Irwin Tobenstein, C.A., 111, Manuel, Dollard-des-Ormeaux, Québec, Canada, H9A 2M4.

Montréal, le 17 mai 1993

87330

*Le liquidateur,
IRWIN TOBENSTEIN, C.A.*

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Municipalité de Frontenac

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a décidé, en date du 23 juin 1993, d'étendre les limites territoriales aquatiques de la municipalité de Frontenac.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'addition du territoire décrit par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 6 avril 1993. Cette description figure en annexe.

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,
CLAUDE RYAN*

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE AQUATIQUE PROPOSÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DU GRANIT.

Un territoire situé en front de la municipalité de Frontenac, dans la municipalité régionale de comté du Granit, comprenant la partie de la rivière Chaudière renfermée dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la ligne médiane de la rivière Chaudière et du prolongement de la ligne séparative des lots 36 et 37 du rang 1 du cadastre du canton de Spalding; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: ledit prolongement jusqu'à la rive droite de la rivière Chaudière; ladite rive droite en remontant le cours de la rivière jusqu'à la ligne séparative des cadastres du canton de Spalding et du village d'Agnès; le prolongement de ladite ligne séparative de cadastres jusqu'à la ligne médiane de la rivière Chaudière; enfin, ladite ligne médiane en descendant le cours de la rivière jusqu'au point de départ; lesquelles limites définissent le territoire aquatique proposé pour la municipalité de Frontenac.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 6 avril 1993

Préparée par: Gilles Cloutier,
arpenteur-géomètre

F-97

5098

Industrie, commerce et technologie

Ville de Saint-Félicien Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, qu'il autorise que le public soit admis en dehors des heures prévues à

l'article 2 ainsi que les jours visés par l'article 3, dans les établissements commerciaux situés sur le territoire de la Ville de Saint-Félicien et ce, pour la période du 24 juin au 6 septembre 1993 inclusivement.

Québec, le 16 juin 1993

5101

*Le ministre de l'Industrie,
du Commerce et de la Technologie,
GÉRALD TREMBLAY*

Mise en marché des produits agricoles — Loi sur les

Pêcheurs de homars (Gaspésie) — Projet de plan conjoint — Avis de dépôt

Veuillez prendre note que le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie a déposé devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec une requête en approbation d'un projet de plan conjoint des pêcheurs de homards du sud de la Gaspésie.

Le plan conjoint proposé viserait toute personne qui détient un permis fédéral de pêche commerciale l'autorisant à récolter du homard dans les zones 19-C, 20-A, 20-B et 21 telles que définies au Règlement des pêches de l'Atlantique (1985) de Pêches et Océans Canada ainsi que tout homard pêché dans ces zones et débarqué dans un point de débarquement sur la péninsule de la Gaspésie.

Le plan serait administré par un office des pêcheurs: les dépenses d'administration et d'application du plan seraient financées par une contribution de 0,05 \$ la livre de homard débarqué par année et par pêcheur. Toute personne peut obtenir un copie de la requête et du projet de plan en s'adressant au Secrétaire de la Régie à l'adresse ci-dessous.

Veuillez de plus prendre note que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec entendra les personnes intéressées par cette requête lors d'une audience publique qu'elle tiendra à partir de 14 h 00 le 5 août 1993 dans l'auditorium (local 115) du Centre spécialisé des pêches (C.E.G.E.P. Gaspésie-Les Îles) situé au 167, rue Grande-Allée Est à Grand-Rivière.

5099

*Le secrétaire,
CLAUDE RÉGNIER*

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Paroisse de Saint-Joseph de Soulanges

Avis est donné qu'un projet de loi d'intérêt privé sera présenté devant le Parlement du Québec afin d'annuler la clause de réserve en faveur des Hoirs (héritiers) et ayant Causes de Joseph Dominique Emanuel Lemoyne, baron de Longueuil, contenue dans l'acte de donation du 8 juillet 1786.

Les personnes qui ont des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doivent en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Vaudreuil, le 23 juin 1993

87293

Le procureur de la paroisse,
JACQUES GUÉRIN, C.R.

Ventes par licitation

Montréal

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-014548-927
500-18-000154-931

Conformément à un jugement rendu par le protonotaire spécial en date du 23 février 1993 ordonnant la licitation ci-après décrite:

JERZY GRZYDEWSKI, chimiste domicilié et résidant au 1150, côte Vertu, appartement 501, ville de Saint-Laurent, district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre **RAYMOND GUAY**, entrepreneur paysagiste, résidant et domicilié au 1052, de la Rousselière, Pointe-aux-Trembles, et **ANDRÉ MESSIER**, paysagiste, résidant et domicilié au 1858, rang Saint-André Est à Saint-Cuthbert, district de Joliette, province de Québec, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur l'avenue de la Rousselière, connu et désigné comme suit, savoir:

a) une partie du lot soixante-dix-sept de la subdivision du lot originaire numéro deux cent huit (208-77), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Aux-Trembles, division d'enregistrement de Montréal, de figure trapézoïdale, et bornée vers le nord-est par une partie du lot 208-77 (avenue de la Rousselière), vers le sud-est par le lot 203-76, vers le sud-ouest par le lot 208-144, vers le nord-ouest par le lot 208-78; mesurant vingt-quatre pieds (24,0 pi) dans sa ligne vers le nord-est, quatre-vingt-treize (93,0 pi) dans sa ligne vers le sud-est, vingt-quatre pieds (24,0 pi) dans sa ligne vers le sud-ouest, quatre-vingt-treize pieds et sept centièmes (93,07 pi) dans sa ligne vers le nord-ouest, contenant une superficie de deux mille deux cent trente-trois pieds carrés (2 233,0 pi²).

b) Une partie du lot soixante-dix-huit de la subdivision du lot originaire numéro deux cent huit (208-78), aux plan et livre de renvoi susdits, de figure trapézoïdale, et bornée vers le nord-est par une partie du lot 208-78 (avenue de la Rousselière), vers le sud-est par le lot 208-77, vers le sud-ouest par le lot 208-144, vers le nord-ouest par le lot 208-79; mesurant vingt-quatre pieds (24,0 pi) dans sa ligne vers le nord-est, quatre-vingt-treize pieds et sept centièmes (93,07 pi) dans sa ligne vers le sud-est, vingt-quatre pieds (24,0 pi) dans sa ligne vers le sud-ouest, quatre-vingt-treize pieds et quatorze centièmes (93,14 pi) dans sa ligne vers le nord-ouest et contenant une superficie de deux mille deux cent trente-quatre pieds carrés (2 234,0 pi²).

c) Une partie du lot soixante-dix-neuf de la subdivision du lot originaire numéro deux cent neuf (209-79), aux plan et livre de renvoi susdits, de figure trapézoïdale, et bornée vers le nord-est par une partie du lot 208-79 (avenue de la Rousselière), vers le sud-est par le lot 208-78, vers le sud-ouest par le lot 208-144, vers le nord-ouest par le lot 208-80; mesurant vingt-quatre pieds (24,0 pi) dans sa ligne vers le nord-est, quatre-vingt-treize pieds et quatorze centièmes (93,14 pi) dans sa ligne vers le sud-est, vingt-quatre pieds (24,0 pi) dans sa ligne vers le sud-ouest, quatre-vingt-treize pieds et vingt centièmes (93,20 pi) dans sa ligne vers le nord-ouest et contenant une superficie de deux mille deux cent trente-six pieds carrés (2 236,0 pi²).

Avec une bâtisse dessus érigée portant les numéros 1052-1054 de la Rousselière, à Pointe-aux-Trembles, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit emplacement.

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 94 100,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 47 050,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOUT 1993 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL PELLERIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 juin 1993

87368

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-005576-929
500-18-000145-939

Conformément à un jugement rendu par le protonotaire spécial en date du 8 décembre 1992 ordonnant la licitation ci-après décrite:

LUBA KOLOMYCKY, ET **ANGELINA KOLOMYCKY**, parties demanderesse, contre **WILLIAM BILOVUS JR.**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement borné en front par la Douzième Avenue, dans la ville de Montréal, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur en front et quatre-vingt-dix pieds (90 pi) en profondeur en arrière et comprenant ce qui suit :

1. La partie nord-ouest en forme triangulaire connue et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro cent seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent un des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Côte-de-la-Visitation, mesurant six pouces et demi (6 1/2 po) dans la ligne nord-est par quatre-vingt-dix (90 pi) pieds de profondeur sur les deux côtés vers le sud-est et vers le nord-ouest et borné en front par la Douzième Avenue, à l'arrière par une ruelle, (lot 201-108) d'un côté par le côté sud-est du lot 201-116 et de l'autre côté par la partie du lot 201-117 ci-après désigné; et

2. La partie sud-est de forme irrégulière du lot numéro cent dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent un (201-S.-E. ptie 117) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Côte-de-la-Visitation, mesurant vingt-cinq (25 pi) pieds de largeur de front de la Douzième Avenue par vingt-cinq pieds et cinq pouces et demi (25,5 1/2 pi) de largeur à l'arrière par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi) sur les deux côtés et ayant front sur la Douzième Avenue, à l'arrière par une ruelle commune, lot 201-108, sur un côté vers le sud-est par la partie nord-ouest du lot 201-116, ci-dessus décrit et sur l'autre côté vers le nord-ouest par le résidu dudit lot 201-117, tous, lesdits lots, ayant partie dudit renvoi officiel.

Toutes les mesures ci-dessus mentionnées sont en mesures anglaises plus ou moins.

Avec bâtisse y érigée ayant les adresses d'immeuble 6345 et 6347, Douzième Avenue, Rosemont, dans la ville de Montréal. »

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 43 050,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 21 525,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DIX-HUITIÈME jour d'AOUT 1993 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL PELLERIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 juin 1993

87369

Ventes par shérif

Beauharnois

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000020-934
500-05-002837-936

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale ayant son siège social au 600, de La Gauchetière Ouest, Montréal, partie demanderesse, contre 2744-4850 QUÉBEC INC., corporation légale ayant un bureau au 68, Giroux, Vaudreuil, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, C.P. 280, Vaudreuil, J7V 7J6, mis en cause.

« Une terre ayant front sur chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare, comté de Vaudreuil, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lazare comme étant le lot originaire numéro trois cent cinquante et un (351), mesurant trois arpents de largeur sur vingt-trois arpents de profondeur (3 x 23), contenant en superficie soixante-neuf arpents carrés (69 arp.) d'après le livre de renvoi.

Avec une grange y érigée.

Tel que le tout se trouve ce jour avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et en autant qu'il peut être sujet à une servitude en faveur de Trans-Northern Pipeline suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 71458, et en autant qu'il peut être sujet à une réserve de droits miniers et pouvoirs d'eau suivant actes dûment enregistrés et sujet à un droit de passage en faveur de la partie du lot 351 appartenant à James Cooper suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 117055.

Moins et à distraire dudit lot cependant, les parties suivantes, savoir :

1. Celle vendue à James Cooper, suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 117055, mesurant trois arpents de largeur sur six arpents de profondeur, contenant en superficie dix-huit arpents carrés (18 arp.).
2. Celle vendue à Fernand Poirier *et al.*, suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 198782, contenant en superficie quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-dix-neuf pieds carrés (89 879 pi²).
3. Celle vendue à Louis Oscar Huard suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 100094, contenant en superficie huit mille pieds carrés (8 000 pi²).
4. Celle vendue à Gérard Sauvé suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 125651, contenant en superficie quinze mille deux cent soixante-quatre pieds carrés (15 264 pi²).

5. Celle cédée à la paroisse de Saint-Lazare, pour l'élargissement du chemin Sainte-Angélique, suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 158388 et contenant en superficie environ six cent quatre-vingt-onze pieds carrés et soixante-dix-huit centièmes de pied carré (691,78 pi²).

6. La partie que s'est réservée monsieur Moïse Therrien aux termes d'un acte de vente entre monsieur Moïse Therrien à monsieur Robert Tonge, reçu devant F. Édouard Belliveau, notaire, le 16 septembre 1986, enregistré à Vaudreuil sous le numéro 207347. Ladite partie contenant en superficie trente-trois mille trois cent dix-sept pieds carrés et dix centièmes de pied carré (33 317,10 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes.

Moins et à distraire:

Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Lazare, comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant:

Une partie du lot originaire numéro trois cent cinquante et un (ptie 351) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Lazare.

Partie de lot de figure rectangulaire, mesurant dans sa ligne nord-est deux cent trente-cinq pieds (235 pi), dans sa ligne sud-est cent quatre pieds (104 pi), dans sa ligne sud-ouest deux cent trente-cinq pieds (235 pi) et dans sa ligne nord-ouest cent quatre pieds (104 pi).

Contenant en superficie vingt-quatre mille quatre cent quarante pieds carrés (24 440 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Borné, ledit emplacement, ainsi: d'un côté, vers le nord-est, pour une partie par un terrain appartenant à 2744-4850 Québec Inc. ou représentants et pour une autre partie par l'emplacement appartenant à Oscar Huard ou représentants, étant des parties du lot originaire 351; d'un côté, vers le sud-est, par partie du lot 352-2; et des autres côtés, soit vers le sud-ouest et le nord-ouest, par le résidu du lot 351.

Tous les lots aux présentes font partie des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Lazare.

Sujet à une servitude en faveur de Trans-Northern Pipeline suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 71458 et en autant qu'il peut être sujet à une réserve de droits miniers et pouvoirs d'eau suivant actes dûment enregistrés et sujet à un droit de passage en faveur de la partie de lot 351 appartenant à James Cooper suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 117055.

La mise à prix a été fixée à 69 690,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, C.P. 280, Vaudreuil, J7V 7J6, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1993 à DIX heures.

Le shérif,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 17 juin 1993

87276

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000099-932
S. 460-18-000502-938

2161-5919 QUÉBEC INC., partie demanderesse, contre SOCIÉTÉ DE GESTION ANDRÉ LAURIN INC., ANDRÉ LAURIN et GÉRARD BEAUREGARD, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro mille soixante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1065), aux plans officiels du cadastre rénové du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford.

Sans bâtisse. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 8 625,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, au 77 de la rue Principale, chambre 1.24 à Granby, le MARDI DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1993 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ME SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 14 juin 1993

87292

Drummond

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000285-908
405-18-000018-931

CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DE DRUMMONDVILLE, partie demanderesse, contre DANIEL LEPAGE, domicilié et résidant au 2160, Gardenvale, Saint-Bruno, et LAURIER LEPAGE, domicilié et résidant au 2760, rue Kensington, Saint-Hubert, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Drummond, mis en cause.

Désignation

« Un immeuble situé dans la ville de Drummondville, connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-six (146-120) au cadastre officiel du canton de Grantham.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, et portant le numéro 150, 14^e Avenue, Drummondville.

Sujet, ledit immeuble, au bail consenti par Jocelyne Trépanier à Produits Easterntube (91985) Inc., enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, sous le numéro 292316. »

La mise à prix est fixée à 15 762,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication. Le tout sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, Québec, le MARDI DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1993 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
MARIE-CLAIRE POIRIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 23 juin 1993

87367

Labelle

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec, chambre civile — District de Terrebonne
No 715-02-000187-913
S. 560-18-000007-935

CANTON DE LA MINERVE, corps politique et corporatif, légalement constitué, ayant son siège social à La Minerve, district de Labelle, partie demanderesse, contre DENO CAOUKIS, adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette à Mont-Laurier, district de Labelle, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un immeuble situé dans le canton de La Minerve, comté de Labelle, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatorze, rang VII (14, pt. rg 7), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de La Minerve.

Ledit emplacement est borné en front, vers l'est-nord-est, par la rive du lac Chapleau, à l'arrière, vers l'ouest, par un chemin public (appelé chemin public du rang 7); sur un côté, vers le nord, par la ligne de division des lots originaires 14 et 15B, rang 6; et de l'autre côté, vers le sud, par la ligne de division des lots 13 et 14, rang 7, canton de la Minerve.

Avec une bâtisse dessus érigée.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances, appartenant audit immeuble, sans exception ni réserve d'aucune sorte.

Ledit lot numéro 14, rang 7 était autrefois connu comme étant le lot 14B, rang 6, conformément au cadastre officiel dudit canton. »

La mise à prix est fixée à 19 765,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle au 440, boulevard Paquette à Mont-Laurier, le VINGT-SIXIÈME jour d'AOÛT 1993 à ONZE heures.

La shérif adjointe,
FRANCE GOUGEON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 22 juin 1993

87333

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour du Québec (chambre civile) — District de Terrebonne

No 700-02-000357-922

S. 560-18-000008-933

MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2110, chemin Tour du Lac, lac Nominique, J0W 1R0, partie demanderesse, contre **BERNARD LAPERLIER** et **SERGE LAPERLIER**, domiciliés et résidant au 3795, 13^e Avenue à Laval Ouest, et **CLAUDE LAPERLIER**, domicilié et résidant au 5601, rue Pierre-Tétrault à Montréal, district de Montréal, partie défenderesse.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

Un emplacement situé à Nominique, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-quatre, rang Cinq (ptie 34, rang 5), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Loranger, mesurant, ladite partie, soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur dans la ligne ouest sur une profondeur de deux cent treize pieds (213 pi) dans sa ligne nord, cette dernière ligne étant parallèle au chemin public et située à cent cinquante pieds (150 pi) au sud de tel chemin, et sur une profondeur d'environ deux cent soixante-dix pieds (270 pi) dans la ligne sud et bornée en front, vers l'est, par la rivière Sagouay, en arrière, vers l'ouest, par le résidu de tel lot 34, rang 5, du même cadastre, étant le propriétaire de Louis Brun ou représentants, et d'un côté, vers le nord, par la propriété exclusive de Rudolf Stolpe ou représentants, et vers le sud, par une autre partie dudit lot 34, rang 5, canton de Loranger, étant la propriété de Jean Baptiste Brun ou représentant.

Sans bâtisse.

La mise à prix est fixée à 475,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle au 440, boulevard Paquette à Mont-Laurier, le DIX-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1993 à ONZE heures.

La shérif adjointe,
FRANCE GOUGEON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 18 juin 1993

87332

Longueuil**Ordonnance de saisie et vente immobilière**

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Longueuil

Nos 505-05-000522-901

505-18-000054-932

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, au 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, partie demanderesse, contre **ROLAND LEROUX**, résidant et domicilié au 5740, rue Alexandre, Brossard, district de Longueuil, province de Québec, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de La Prairie, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Alexandre, en la ville de Brossard, connu et désigné comme étant les lots numéros deux cent soixante-seize, deux cent soixante-dix-sept et deux cent soixante-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente et un (131-276, 277 et 278) et les lots numéros cent, cent un et cent deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-deux (132-100, 101, 102), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de La Prairie de la Magdeleine, division d'enregistrement de La Prairie.

Avec maison dessus construite et portant le numéro d'immeuble 5740 de ladite rue Alexandre, en la ville de Brossard, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. »

L'immeuble servant de résidence familiale, la mise à prix est fixée à 80 285,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale. Au moment de la vente, l'adjudicataire devra verser au shérif un montant minimum de 40 142,50 \$, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, ce montant représentant 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de La Prairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, province de Québec, le DIX-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1993 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ÉLIZABETH S. GOBELLÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 21 juin 1993

87372

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-000994-937
500-18-000199-936

BERNARD BENOIT, partie demanderesse, contre LA BRAISE INC., et JEAN-CLAUDE AYOTTE, faisant affaire au 11 859, Notre-Dame Est, Montréal, district de Montréal, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Subdivision 76 et 77 du lot originaire numéro 174 de la paroisse de Pointe-aux-Trembles, Montréal. (174-76 et 174-77). »

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 32 950,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 16 475,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1993 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL PELLERIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 juin 1993

87370

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-018740-918
500-18-000177-932

CAISSE POPULAIRE SAINT-ALPHONSE D'YOUVILLE, corporation régie en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 555, boulevard Crémazie Est, en les ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre LES ENTREPRISES JEAN-GUY BLANCHARD INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 11, rue des Pignons, en la ville de Saint-Roch-de-l'Achigan, district judiciaire de Joliette, province de Québec, et HERBERT JOHN ERIC LAMBERT et LES HÉRITIERS DE FEU HERBERT JOHN ERIC LAMBERT, collectivement, au 11, rue des Pignons, en la ville de Saint-Roch-de-l'Achigan, district judiciaire de Joliette, province de Québec, et JEAN-GUY

BLANCHARD et CLAUDETTE PICOLLI BLANCHARD, tous deux domiciliés et résidant au 3455, rue Gertrude, en la ville de Verdun, district judiciaire de Montréal, province de Québec, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Gertrude en la ville de Verdun, connu et désigné comme étant la subdivision numéro trois cent quarante-huit du lot originaire numéro trois mille quatre cent un (3401-348), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal; »

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 3455-57, rue Gertrude et dont le mur nord-est est construit mitoyen.

Avec et sujet à une servitude de vue réciproque enregistrée à Montréal, sous les numéros 687972 et 687973.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances sans exception ni réserve. »

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 51 350,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 25 675,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEIZIÈME jour d'AOÛT 1993 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL PELLERIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 juin 1993

87354

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-003847-926
500-18-000178-930

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 22^e étage, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION IMMOBILIÈRE ADMINCO CORP., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 400, en les ville et district de Montréal,

et MARC BARCHICHAT, résidant et domicilié au 5873, rue Armstrong, Côte-Saint-Luc, district de Montréal, province de Québec, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé à l'encoignure de l'avenue Prud'Homme et du boulevard de Maisonneuve, en la ville de Montréal, province de Québec, et composé comme suit :

1. Partie du lot numéro deux cent quarante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt (180-ptie 249), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, et mesurant vingt-cinq pieds et deux dixièmes de pied (25,2 pi) de largeur par cent quatre pieds et trois dixièmes de pied (104,3 pi) de profondeur, et bornée comme suit : en front, vers le nord-est, par l'avenue Prud'Homme, d'un côté, vers le sud-est, par le résidu du lot 180-249, formant une partie du boulevard de Maisonneuve (anciennement connu comme l'avenue Western), vers le sud-ouest par le lot 180-ptie 250 (ci-après décrite) et vers le nord-ouest par le lot numéro 180-291 (ruelle); et

2. Partie du lot numéro deux cent cinquante de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt (180-ptie 250), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, et mesurant vingt-cinq pieds et deux dixièmes de pied (25,2 pi) de largeur par cent quatre pieds et trois dixièmes de pied (104,3 pi) de profondeur, et bornée comme suit : vers le nord-est par le lot numéro 180-ptie 249 (ci-avant décrit), vers le sud-est par le résidu dudit lot 180-250 formant partie du boulevard de Maisonneuve, vers le sud-ouest par partie du lot numéro 180-251, et vers le nord-ouest par le lot numéro 180-291 (ruelle).

Toutes les mesures sont en mesures anglaises et plus ou moins et tous les emplacements ci-avant référés sont tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Avec l'immeuble dessus érigé et connu sous le nom de « Continental Towers Apartments » et portant le numéro d'immeuble 2104 de ladite avenue Prud'Homme, dont le mur sud-ouest est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement sans aucune exception ni réserve de la part de l'emprunteur et spécialement sujet à un droit de passage dans la ruelle désignée comme étant le lot numéro 180-291, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, avec tout autre y ayant droit. »

La mise à prix est fixée à 199 850,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEIZIÈME jour d'AOÛT 1993 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL PELLERIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 juin 1993

87355

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-002897-930
500-18-000201-930

LES ALIMENTS VITAPRO INC., un corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant son bureau au 5, 71^e Avenue, Laval, province de Québec, partie demanderesse, contre LÉO NOLET, homme d'affaires, faisant affaire sous le nom de N.M. Construction Enrg., domicilié et résidant au 498, avenue Gordon, Verdun, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Gordon en la cité de Verdun, connu et désigné comme étant le lot numéro dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre mille cinq cent treize (4513-17), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Avec la bâtisse y érigée, portant le numéro 498 de ladite avenue Gordon. »

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 29 300,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 14 650,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEIZIÈME jour d'AOÛT 1993 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL PELLERIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 juin 1993

87371

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Montréal
Nos 500-02-033733-911
500-18-000090-937

MICHEL TREMBLAY, auteur, résidant et domicilié au 294, carré Saint-Louis, 5^e et 6^e étage, Montréal, Québec, à titre de président, **FRANCE MAGGI**, professeur, résidant et domicilié au 7015, rue Marquette, Montréal, Québec, à titre de trésorière, **NICOLE APRIL**, conseillère en communication écrite, résidant et domiciliée au 294, carré Saint-Louis, bureau 303, Montréal, Québec, à titre de secrétaire, **MAURICE LONGPRE**, homme d'affaires, ayant un bureau au 286, carré Saint-Louis, Montréal, Québec, **YORDAN KOSTAKEFF**, professeur, résidant et domicilié au 294, carré Saint-Louis, bureau 401, Montréal, Québec, parties demanderesse, contre **MIROSLAV TUREK**, résidant et domicilié au 12015, rue Jean-Bouillet, Montréal, province de Québec, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Le lot numéro A zéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cent soixante-deux (1162-A02) étant décrite au cadastre officiel de la ville de Montréal, quartier Saint-Louis, de la division d'enregistrement de Montréal. »

La mise à prix est fixée à 6 575,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEIZIÈME jour d'AOÛT 1993 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL PELLERIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 juin 1993

87357

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-005031-917
500-18-000169-939

SELWYN HOUSE ASSOCIATION, partie demanderesse, contre **JEAN-LOUIS CHER** et **PAMELA STUART MILLS**, parties demanderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un certain emplacement ayant front sur la rue Séville, en la ville de Dollard des Ormeaux, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-quatorze de la subdivision du lot originaire numéro trois cent sept (307-194), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève.

Avec la bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 77 de ladite rue Séville.

Sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec et *al.* telle que créée aux termes d'un acte dûment enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3367368.

Sujet aux droits de zonage de l'aéroport de Dorval tels que créés aux termes des actes dûment enregistrés audit bureau d'enregistrement, sous les numéros 1128231 et 1270629.

Telle que ladite propriété demeure avec tous ses droits, circonstances et dépendances sans exception ni réserve.

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 110 100,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 55 050,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEIZIÈME jour d'AOÛT 1993 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL PELLERIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 juin 1993

87356

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.Q. 200-02-010687-921
C.S.Q. 200-05-000949-938
S. 200-18-000040-939

CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE ST-JEAN DE BOISCHATEL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 9, Côte de l'Église, Boischatel, district de Québec, partie demanderesse, contre **RÉPARATION ET ENTRETIEN LYNECO LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1278, de la Montagne, Saint-Nicolas, partie défenderesse.

« Un immeuble sis et situé dans la municipalité de Saint-Jean-de-Boischatel, connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-six du lot originaire numéro trois cent douze (312-86) du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien, division d'enregistrement de Montmorency. Sans bâtisse. »

La mise à prix est fixée à cinq mille cent quatre-vingt-dix dollars, (5 190,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication. Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, QC, le VINGT-SIXIÈME jour d'AOÛT 1993 à DIX heures.

« Un immeuble sis et situé dans la municipalité de Saint-Jean-de-Boischat, connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-huit du lot originaire numéro trois cent douze (312-88) du cadastre officiel de la paroisse de l'Ange-Gardien, division d'enregistrement de Montmorency. Sans bâtisse. »

La mise à prix est fixée à six mille huit cent soixante-dix dollars, (6 870,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication. Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, QC, le VINGT-SIXIÈME jour d'AOÛT 1993 à DIX heures TRENTE.

La shérif adjointe,
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 10 juillet 1993

87349

Saint-François

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada
Province de Québec
District de Saint-François
Cause no: 500-02-014204-916
Cause shérif no: 450-18-000017-938

ENTREPRISE DE LOCATION JALON INC., corps politique et incorporé, faisant affaires au 5850, Louis-H.-Lafontaine, ville d'Anjou et district de Montréal, partie demanderesse, contre **LES MONTEURS D'ACIER MIKAL INC.**, corps politique et incorporé, faisant affaires au 2604A, boulevard Rome, district de Longueuil, ET AL., partie défenderesse.

Désignation

Immeuble 1

« Un certain emplacement de terrain situé dans la municipalité du canton de Dutton, mieux connu et désigné, aux plan et livre de

renvoi officiels pour le cadastre du canton de Dutton, comme étant le lot numéro cent quarante-cinq (145), d'une contenance de cent trois acres (103 ac) et plus ou moins.

Sauf et à distraire, dudit lot, la partie cédée au ministère des Transports de la province de Québec pour l'élargissement du chemin public, décrite dans un acte de vente reçu devant Claude Turcotte, notaire, le 9 août 1977, dont copie est enregistrée au bureau d'enregistrement de Cookshire, sous le numéro 97825. Ladite partie à distraire mesurant deux cent trente pieds et un dixième (230,1 pi), cinquante pieds et deux dixièmes (50,2 pi), quatre cent cinquante pieds (450 pi) et cent vingt-sept pieds et huit dixièmes (127,8 pi) dans ses lignes nord, soixante pieds et huit dixièmes (60,8 pi) dans sa ligne est, huit cent cinquante-neuf pieds et un dixième (859,1 pi) dans sa ligne sud et soixante pieds (60 pi) dans sa ligne ouest. Bornée, ladite partie, à distraire, comme suit: vers le nord par une autre partie du lot 145, vers l'est par le lot numéro 144, vers le sud par la route 212 (sans désignation cadastrale) et vers l'ouest par le lot numéro 146.

Sans bâtisse.

Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du vendeur et dont l'acquéreur se déclare satisfait pour l'avoir vu et examiné et pour le bien connaître. »

Immeuble 2

« Un certain emplacement de terrain mieux connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Dutton, comme étant une partie des lots numéro deux cent quatre-vingt-quinze et deux cent quatre-vingt-seize (ptie 295 et 296), plus amplement décrite comme suit: partant d'un point « A » situé à l'angle formé par le ruisseau et l'emprise de l'ancien chemin public conduisant de Island Brook à La Patrie (sans désignation cadastrale), cette ligne longe ledit chemin sur une distance de deux cent soixante pieds (260 pi); de ce point « B », elle tourne à angle droit vers le sud et court rectiligne sur une distance de deux cent quatre-vingt pieds (204 pi) le long d'une ligne imaginaire qui serait située à deux cent dix pieds (210 pi) plus à l'ouest de la ligne de division des lots 296 et 297 pour atteindre un point « C »; de ce point, elle oblique vers le sud-ouest et court rectiligne sur une distance de deux cent vingt-deux pieds (222 pi) jusqu'au point « D » et situé à trois cent cinq pieds (305 pi) à l'ouest de la ligne de division des lots ci-haut mentionnés, puis elle continue vers l'ouest sur une distance de cent quarante pieds (140 pi) jusqu'au point « E », pour ensuite revenir à notre point de départ « A » en longeant ledit ruisseau sur une distance de quatre cents pieds (400 pi).

Bornée, ladite partie du lot 295, comme suit: vers le sud et l'ouest par le résidu dudit lot 295, vers le nord par le chemin public menant de Island Brook à La Prairie (sans désignation cadastrale) et vers l'est par le lot numéro 296.

Bornée, ladite partie du lot 296, comme suit: vers l'ouest par le lot numéro 295, vers le nord par le chemin public menant de Island Brook à La Patrie (sans désignation cadastrale, vers l'est et le sud-est dans deux lignes brisées par le résidu dudit lot 196. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié au nom du

ministre des Finances, conformément, à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 8 954,75 \$ pour l'immeuble 1 et 17 552,50 \$ pour l'immeuble 2, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Cookshire, situé au 89, rue Parc, Cookshire, QC, J0B 1M0, le TREIZIÈME jour d'AOÛT 1993 à DIX heures.

La shérif adjointe,
COLETTE BOUCHARD

375, King Ouest,
Sherbrooke, QC,
J1H 6B9

87275

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
Dossier no: 700-05-001468-929

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, avenue McGill College, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre **PIERRE LIPPÉ**, domicilié et résidant au 4478, rue Alexandre, ville et district de Terrebonne, province de Québec, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Terrebonne, partie mise en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

A) Le lot numéro deux cent trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent cinquante-deux (652-203) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne;

B) le lot numéro A zéro sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent cinquante-deux (652-A07) des susdits plan et livre de renvoi officiels, représentant un espace de rangement exclusif;

C) les cent millièmes (100/1 000) des parties communes connues et désignés comme étant les lots numéros un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent cinquante-deux (652-1, -2) des susdits plan et livre de renvoi officiels.

Ledit appartement est l'appartement portant le numéro 302 de l'immeuble portant le numéro d'immeuble 1845, rue Plaisance en la ville de Terrebonne.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, mais principalement sujet aux servitudes d'utilités publiques qui existent ou qui pourraient exister sur ledit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 25 425,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Marigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, le DOUZIÈME jour d'AOÛT 1993 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, technicien en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 juin 1993

87272

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Dossier no: 500-05-007827-924

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 600, de La Gauchetière Ouest et un bureau au 500, place d'Armes, 9^e étage, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **COMPAGNIE DE CONSTRUCTION ET DE PAVAGE D'ARGENTEUIL LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 42, Dame-Neuve à Lachute, et **JOCELYN QUENNEVILLE**, résidant et domicilié au 42, Dame-Neuve à Lachute, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement d'Argenteuil, partie mise en cause.

Les immeubles ci-après décrits:

« 1. Un certain morceau de terrain connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil, comme étant le lot numéro quatre-vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille quatre cent dix (1410-86).

Avec la bâtisse dessus érigée et notamment la maison portant le numéro d'immeuble 42, rue de la Dame-Neuve à Lachute.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

La mise à prix est fixée à 43 400,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

«2. Un certain morceau de terre connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham, comme étant composé:

a) du lot numéro cent quarante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent quarante-huit (648-145) audit cadastre; et

b) du lot numéro cent quarante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent quarante-huit (648-146) audit cadastre; et

c) du lot numéro cent cinquante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent quarante-huit (648-154) audit cadastre; et

d) du lot numéro cent cinquante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent quarante-huit (648-155) audit cadastre; et

e) du lot numéro cent cinquante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent quarante-huit (648-156) audit cadastre.

Avec un garage dessus érigé.»

La mise à prix est fixée à 16 350,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1993 à QUATORZE heures QUINZE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, technicien en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 juin 1993

87274

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
Dossier no: 700-05-001091-903

CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-ADÈLE, 1014, rue Valiquette, ville de Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre 2742-8440 QUÉBEC INC., de lieux inconnus, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, partie mise en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Morin en la ville de Sainte-Adèle, connu et désigné comme étant composé comme suit, savoir:

1. Le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-deux (lot 32-1) dans le Onzième Rang du canton d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne.

2. Le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-trois (lot 33-1-1) dans le Onzième Rang du canton d'Abercrombie, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne.

3. Du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-quatre (lot no 34-1-1) dans le Onzième Rang du canton d'Abercrombie, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne.

Avec une maison dessus y érigée et portant les numéros 193 et 193A de la rue Morin en la ville de Sainte-Adèle.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve et avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment avec et sujet aux servitudes créées dans les actes dont copies ont été enregistrées au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous les numéros 707957 et 146409.»

La mise à prix est fixée à 36 550,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1993 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, technicien en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 juin 1993

87246

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
Dossier no: 700-05-001722-929

DAME RAYMONDE BONNIER, domiciliée et résidant au 120, rue Ferland, appartement 10C, Île-des-Soeurs, district de Mont-Réal, partie demanderesse, contre GÉRARD PRÉVOST, domicilié et résidant au 5603, chemin Val-des-Lacs, Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, et MICHEL VERDIER ET ASSOCIÉS INC., à titre de syndic, ès qualités à la faillite de monsieur Gérard Prévost, ayant un bureau principal au 434, Labelle, bureau 200, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, partie mise en cause.

« Un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe, connu, désigné et composé comme suit, savoir :

1. Une partie du lot six (ptie 6) du rang Neuf, canton de Doncaster, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, division d'enregistrement de Terrebonne.

Bornée vers le nord-ouest et l'ouest-nord-ouest par le chemin Prévost et vers le nord-est, l'est-sud-est et le sud-ouest par une partie du lot six (ptie 6).

Mesurant trente-trois mètres et quatorze centièmes (33,14 m), neuf mètres et onze centièmes (9,11 m) le long du chemin Prévost, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) dans sa ligne nord-est, neuf mètres et cinq centièmes (9,05 m) dans sa ligne est-sud-est, trente-trois mètres et quatorze centièmes (33,14 m) dans sa ligne sud-est et trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) dans sa ligne sud-ouest.

Contenant une superficie de mille deux cent soixante-deux mètres carrés et un dixième (1 262 m²).

L'angle ouest dudit immeuble est à une distance de quinze mètres et cinquante-deux centièmes (15,52 m) au nord-est de la ligne de division entre les lots cinq et six, ladite distance étant mesurée le long du chemin Prévost.

Avec bâtisse y érigée, portant le numéro 5407, chemin Prévost.

Tel que le tout apparaît à un plan et certificat de localisation pré-parés par Jacques Poulin, arpenteur-géomètre, le quatorze septembre mil neuf cent quatre-vingt-huit, plan numéro 30011, minute P-3733.

2. Une partie du lot six (ptie 6), du rang Neuf, du canton de Doncaster, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, division d'enregistrement de Terrebonne.

La mise à prix est fixée à 9 762,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1993 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *technicien en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 juin 1993

87273

Laval

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Laval
Nos 540-18-000022-936
500-05-010149-928

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1981, avenue McGill College à Montréal, partie demanderesse, contre **GROUPE IMMOBILIER TOVI INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5167, rue Jean Talon Est, Montréal, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Laval, partie mise en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Dagenais en la ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent soixante et onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent dix-neuf (219-471) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval.

Avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro 3440 du boulevard Dagenais en ladite ville de Laval, dont le mur nord-est est mitoyen.

Sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec *et al.*, créée aux termes de l'acte enregistré à Laval, sous le numéro 376348.

Sujet à une servitude en faveur de Bell Canada, créée aux termes de l'acte enregistré à Laval, sous le numéro 389821.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes, actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur. »

Ville de Laval, rôle no.: 073 046 24505 3 7 T B

La mise à prix est fixée à 83 075,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le TREIZIÈME jour d'AOÛT 1993 à DOUZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉA TRUDEL ST-LOUIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Laval, le 31 mai 1993

87327

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-020087-910
540-18-000004-926

BANQUE TORONTO-DOMINION, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 500, Saint-Jacques, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre **SYLVIE C. MALLETTE** et **PIERRE MALLETTE**, domiciliés et résidant au 551, Croissant Des Glaçons, Sainte-Dorothée, ville de Laval, district de Laval, province de Québec, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Laval, partie mise en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Croissant Des Glaçons en la ville de Laval, quartier Sainte-Dorothée, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-six (126-73), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée, division d'enregistrement de Laval.

Avec bâtisse dessus y érigée et portant le numéro d'immeuble 551 de ladite rue Croissant Des Glaçons, Sainte-Dorothée.

Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et sujet notamment aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 51 550,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le DOUZIÈME jour d'AOÛT 1993 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉA TRUDEL ST-LOUIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Laval, le 31 mai 1993

87325

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Laval
Nos 540-18-000012-937
500-05-012230-890

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC, corporation constituée en vertu du chapitre C-2 des Lois refondues du Québec, ayant son siège social à Sainte-Foy, district de Québec et un bureau d'affaires au 1981 A, avenue McGill College à Mont-

réal, représentée par **TRUST GÉNÉRAL DU CANADA**, société de fiducie légalement constituée aux termes d'une procuration accordée par Caisse de dépôt et de placement du Québec le 28 novembre 1984 sous le numéro 11740 des minutes de Jacques Desjardins, notaire à Montréal, partie demanderesse, et **SYLVAIN PAQUIN**, mécanicien assembleur, résidant et domicilié au 8279, 12^e Avenue à Saint-François, dans les cité et district de Laval, et **LES IMMEUBLES AMPÈRES INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 8255, 14^e Avenue à Saint-François, dans les cité et district de Laval, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Laval, partie mis en cause.

L'immeuble A connu et désigné comme étant:

« Un emplacement situé en la ville de Laval, quartier Saint-François, connu et désigné comme étant le lot numéro mille quatre-vingt-quinze de la subdivision originaire numéro treize (13-1095), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales, division d'enregistrement de Laval.

Avec bâtisse portant le numéro d'immeuble 8890, rue De Tilly, Saint-François, Laval, province de Québec, dont le mur sud-ouest est mitoyen. »

Ville de Laval, matricule: 9859 47 9820 3

L'immeuble B connu et désigné comme étant:

« Un emplacement situé en la ville de Laval, quartier Saint-François, connu et désigné comme étant la partie mille quatre-vingt-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro treize (13-1096), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales, division d'enregistrement de Laval.

Avec bâtisse portant le numéro 8892, rue De Tilly, Saint-François, Laval, province de Québec, dont le mur sud-ouest est mitoyen. »

Ville de Laval, matricule: 9859 47 8915 2

La mise à prix de l'immeuble A est fixée à 32 025,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

La mise à prix de l'immeuble B est fixée à 31 750,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le VINGTIÈME jour d'AOÛT 1993 à compter de ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉA TRUDEL ST-LOUIS

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉA TRUDEL ST-LOUIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Laval, le 31 mai 1993

87350

Bureau du shérif
Cour supérieure
Laval, le 31 mai 1993

87328

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Laval
Nos 540-18-000023-934
500-05-001614-922

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Laval
Nos 540-18-000024-932
500-05-001616-927

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 22^e étage, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1235, montée du Moulin, Saint-François (Laval), district de Laval, et ALAIN MATHIEU, résidant et domicilié au 8265, 12^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, et ÉVARISTE MATHIEU, résidant et domicilié au 8255, 14^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, partie mise en cause.

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 22^e étage, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1235, montée du Moulin, Saint-François (Laval), district de Laval, et ALAIN MATHIEU, résidant et domicilié au 8265, 12^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, et ÉVARISTE MATHIEU, résidant et domicilié au 8255, 14^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause *es qualités*.

« Un emplacement faisant front sur la rue De Tilly à Saint-François, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro mille cent vingt-sept de la subdivision du lot originaire numéro treize (13-1127), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales, division d'enregistrement de Laval.

« Un emplacement faisant front sur la rue de Tilly à Saint-François, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro mille cent vingt-huit de la subdivision du lot originaire numéro treize (13-1128), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales, division d'enregistrement de Laval.

Avec une maison ci-dessus construite portant les numéros d'immeuble 8986-8988, rue De Tilly, Saint-François, Laval, et dont les murs nord-ouest et sud-est sont mitoyens.

Avec une maison ci-dessus construite portant les numéros d'immeuble 8990 et 8992, rue de Tilly, Saint-François, ville de Laval, et dont les murs sud-est et nord-ouest sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, le tout sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et sujet notamment à une servitude d'utilité publique enregistrée à Laval, sous le numéro 721626, et à une servitude réelle et perpétuelle de non-usage dudit emplacement à des fins commerciales et à des fins de stationnement commercial, tel que le tout est plus amplement mentionné à un acte enregistré à Laval, sous le numéro 547374, et amendé à un acte enregistré, sous le numéro 578779.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, le tout sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et sujet notamment à une servitude d'utilité publique enregistrée à Laval, sous le numéro 721626, et à une servitude réelle et perpétuelle de non-usage dudit emplacement à des fins commerciales et à des fins de stationnement commercial, tel que le tout est plus amplement mentionné à un acte enregistré à Laval, sous le numéro 547374, et amendé à un acte enregistré, sous le numéro 578779.

De plus, ledit immeuble est sujet à une servitude réciproque de vues et d'empiètement, tel que plus amplement mentionné à un acte enregistré à Laval, sous le numéro 720291.

Ledit immeuble est de plus sujet à une servitude réciproque de vues et d'empiètement, tel que plus amplement mentionné à un acte enregistré à Laval, sous le numéro 720291.

La mise à prix est fixée à 28 425,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Ville de Laval, matricule: 9859 45 2365 0

La mise à prix est fixée à 28 300,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le SEIZIÈME jour d'AOÛT 1993 à DIX heures TRENTE.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le SEIZIÈME jour d'AOUT 1993 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉA TRUDEL ST-LOUIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Laval, le 31 mai 1993

87329

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Laval
Nos 540-18-000028-933
500-05-001612-926

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 22^e étage, Montréal, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1235, montée du Moulin, Saint-François (Laval), district de Laval, et ALAIN MATHIEU, résidant et domicilié au 8265, 12^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, et ÉVARISTE MATHIEU, résidant et domicilié au 8255, 14^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause *ès qualités*.

« Un emplacement faisant front sur la rue De Tilly, à Saint-François, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro mille cent vingt-neuf de la subdivision du lot originaire numéro treize (13-1129), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales, division d'enregistrement de Laval.

Avec une maison ci-dessus construite portant les numéros d'immeuble 8994 et 8996, rue De Tilly, Saint-François, ville de Laval, et dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, le tout sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et sujet notamment à une servitude d'utilité publique enregistrée à Laval, sous le numéro 721626 et à une servitude réelle et perpétuelle de non-usage dudit emplacement à des fins commerciales et à des fins de stationnement commercial, tel que le tout est plus amplement mentionné à un acte enregistré à Laval, sous le numéro 547374 et amendé à un acte enregistré sous le numéro 578779.

Ledit immeuble est de plus sujet à une servitude réciproque de vues et d'empiètement, tel que plus amplement mentionné à un acte enregistré à Laval, sous le numéro 720291. »

Ville de Laval, matricule: 9859 45 2855 0

La mise à prix est fixée à 36 475,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale,

que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le SEIZIÈME jour d'AOUT 1993 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉA TRUDEL ST-LOUIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Laval, le 31 mai 1993

87345

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Laval
Nos 540-18-000027-935
500-05-001608-924

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 22^e étage, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1235, montée du Moulin, Saint-François (Laval), district de Laval, et ALAIN MATHIEU, résidant et domicilié au 8265, 12^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, et ÉVARISTE MATHIEU, résidant et domicilié au 8255, 14^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause *ès qualités*.

« Un emplacement faisant front sur la rue De Tilly à Saint-François, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro mille cent trente-six de la subdivision du lot originaire numéro treize (13-1136), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales, division d'enregistrement de Laval.

Avec une maison ci-dessus construite portant les numéros d'immeuble 9030 et 9032, rue De Tilly, Saint-François, ville de Laval, et dont les murs sud-est et nord-ouest sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, le tout sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et sujet notamment à une servitude d'utilité publique enregistrée à Laval sous le numéro 721626 et à une servitude réelle et perpétuelle de non-usage dudit emplacement à des fins commerciales et à des fins de stationnement commercial, tel que le tout est plus amplement mentionné à un acte enregistré à Laval, sous le numéro 547374 et amendé à un acte enregistré sous le numéro 578779.

Ledit immeuble est de plus sujet à une servitude réciproque de vues et d'empiètement, tel que plus amplement mentionné à un acte enregistré à Laval, sous le numéro 727973. »

Ville de Laval, matricule 9859 45 6215 3

La mise à prix est fixée à 28 275,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le SEIZIÈME jour d'AOÛT 1993 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉA TRUDEL ST-LOUIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Laval, le 31 mai 1993

87344

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Laval
Nos 540-18-000026-937
500-05-001615-929

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 22^e étage, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1235, montée du Moulin, Saint-François (Laval), district de Laval, et ALAIN MATHIEU, résidant et domicilié au 8265, 12^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, et ÉVARISTE MATHIEU, résidant et domicilié au 8255, 14^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause *ès* qualités.

« Un emplacement faisant front sur la rue De Tilly à Saint-François, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro mille cent trente-cinq de la subdivision du lot originaire numéro treize (13-1135), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales, division d'enregistrement de Laval.

Avec une maison ci-dessus construite portant les numéros d'immeuble 9026 et 9028, rue De Tilly, Saint-François, ville de Laval, et dont les murs sud-est et nord-ouest sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, le tout sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et sujet notamment à une servitude d'utilité publique enregistrée à Laval sous le numéro 721626 et à une servitude réelle et perpétuelle de non-usage dudit emplacement à des fins commerciales et à des fins de stationnement commercial, tel que le tout est plus amplement mentionné à un acte enregistré à Laval, sous le numéro 547374 et amendé à un acte enregistré sous le numéro 578779.

Ledit immeuble est de plus sujet à une servitude réciproque de vues et d'empiètement, tel que plus amplement mentionné à un acte enregistré à Laval, sous le numéro 727973.

Ville de Laval, matricule: 9859 45 5720 3

La mise à prix est fixée à 27 200,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le SEIZIÈME jour d'AOÛT 1993 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉA TRUDEL ST-LOUIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Laval, le 31 mai 1993

87343

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Laval
Nos 540-18-000025-939
500-05-001610-920

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 22^e étage, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1235, montée du Moulin, Saint-François (Laval), district de Laval, et ALAIN MATHIEU, résidant et domicilié au 8265, 12^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, et ÉVARISTE MATHIEU, résidant et domicilié au 8255, 14^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause *ès* qualités.

« Un emplacement faisant front sur la rue De Tilly à Saint-François, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro mille cent vingt-six de la subdivision du lot originaire numéro treize (13-1126), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales, division d'enregistrement de Laval.

Avec une maison ci-dessus construite portant les numéros d'immeuble 8980-8982, rue De Tilly, Saint-François, ville de Laval, et dont le mur sud-est est mitoyen.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, le tout sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et sujet notamment à une servitude d'utilité publique enregistrée à Laval sous le numéro 721626 et à une servitude réelle et perpétuelle de non-usage dudit emplacement à des fins commerciales et à des fins de stationnement commercial, tel que le tout est plus amplement mentionné à un acte enregistré à Laval sous le numéro 547374 et amendé à un acte enregistré sous le numéro 578779.

De plus, ledit immeuble est sujet à une servitude réciproque de vue enregistrée à Laval sous le numéro 720291. »

Ville de Laval, matricule : 9859 45 1675 3

La mise à prix est fixée à 35 975,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le SEIZIÈME jour d'AOUT 1993 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉA TRUDEL ST-LOUIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Laval, le 31 mai 1993

87342

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Laval
Nos 540-18-000030-939
500-05-001611-928

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 22^e étage, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1235, montée du Moulin, Saint-François (Laval), district de Laval, et ALAIN MATHIEU, résidant et domicilié au 8265, 12^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, et ÉVARISTE MATHIEU, résidant et domicilié au 8255, 14^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause *ès* qualités.

« Un emplacement faisant front sur la rue De Tilly à Saint-François, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro mille cent trente-quatre de la subdivision du lot originaire numéro treize (13-1134), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales, division d'enregistrement de Laval.

Avec une maison ci-dessus construite portant les numéros d'immeuble 9020 et 9022, rue De Tilly, Saint-François, ville de Laval, et dont le mur sud-est est mitoyen.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, le tout sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et sujet notamment à une servitude d'utilité publique enregistrée à Laval sous le numéro 721626 et à une servitude réelle et perpétuelle de non-usage dudit emplacement à des fins commerciales et

à des fins de stationnement commercial, tel que le tout est plus amplement mentionné à un acte enregistré à Laval, sous le numéro 547374 et amendé à un acte enregistré sous le numéro 578779.

Ledit immeuble est de plus sujet à une servitude réciproque de vues et d'empiètement, tel que plus amplement mentionné à un acte enregistré à Laval, sous le numéro 727973. »

Ville de Laval, matricule : 9859 45 5325 1

La mise à prix est fixée à 36 475,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le SEIZIÈME jour d'AOUT 1993 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉA TRUDEL ST-LOUIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Laval, le 31 mai 1993

87352

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Laval
Nos 540-18-000029-931
500-05-001609-922

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 22^e étage, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION ALAIN & SYLVAIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1235, montée du Moulin, Saint-François (Laval), district de Laval, et ALAIN MATHIEU, résidant et domicilié au 8265, 12^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, et ÉVARISTE MATHIEU, résidant et domicilié au 8255, 14^e Avenue, Saint-François (Laval), district de Laval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause *ès* qualités.

« Un emplacement faisant front sur la rue De Tilly à Saint-François, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro mille cent trente-sept de la subdivision du lot originaire numéro treize (13-1137), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales, division d'enregistrement de Laval.

Avec une maison ci-dessus construite portant les numéros d'immeuble 9034 et 9036, rue De Tilly, Saint-François, ville de Laval, et dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, le tout sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et

sujet notamment à une servitude d'utilité publique enregistrée à Laval sous le numéro 721626 et à une servitude réelle et perpétuelle de non-usage dudit emplacement à des fins commerciales et à des fins de stationnement commercial, tel que le tout est plus amplement mentionné à un acte enregistré à Laval, sous le numéro 547374 et amendé à un acte enregistré sous le numéro 578779.

Ledit immeuble est de plus sujet à une servitude réciproque de vues et d'empiètement, tel que plus amplement mentionné à un acte enregistré à Laval, sous le numéro 727973.

Ville de Laval, matricule: 9859 45 6510 7

La mise à prix est fixée à 36 250,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le SEIZIÈME jour d'AOUT 1993 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉA TRUDEL ST-LOUIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Laval, le 31 mai 1993

87353

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-002938-924
540-18-000014-925

EDAR INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au numéro 3407, rue Peel, 20^e étage, ville et district de Montréal, province de Québec, H3A 1W7, et **LES DÉVELOPPEMENTS PALDEC**, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1421, rue Michelin, ville et district de Laval, province de Québec, H7L 4S2, et **SOUTH PACIFIC PROPERTIES INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1130, rue Sherbrooke Ouest, bureau 318, ville et district de Montréal, province de Québec, et **SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PARISH (1990) INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1421, rue Michelin, Chomedey, ville et district de Laval, province de Québec, faisant affaire ensemble par l'intermédiaire d'une société en participation «partnership» sous les nom et raison sociale de **CONDOMINIUM LE MARITIME DE LAVAL**, partie demanderesse, contre **MONSIEUR HENRY MARKEY**, agent d'assurances, domicilié et résidant au numéro 3040, boulevard Lévesque Ouest, appartement 1510, ville et district de Laval, province de Québec, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Laval, partie mise en cause.

«Un appartement tenu en copropriété portant le numéro 1510 d'un immeuble connu sous le nom de «Condominium Le Maritime de Laval», situé au 3040, boulevard Lévesque Ouest à ville de Laval, province de Québec, comprenant:

a) la partie exclusive (unité de logement) connue et désignée comme étant le lot numéro mille cinq cent deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cent vingt-huit (1128-1502), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, division d'enregistrement de Laval;

b) la partie exclusive (aire de stationnement) connue et désignée comme étant le lot numéro B treize de la subdivision officielle du lot originaire mille cent vingt-huit (1128-B13), auxdits plan et livre de renvoi officiels;

c) la quote-part des parties communes afférentes à ces parties exclusives ci-dessus décrites, lesquelles parties communes sont connues comme étant les lots numéro un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cent vingt-huit (1128-1 et 1128-2), auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, division d'enregistrement de Laval. Le pourcentage des parties communes est de 0,8165 %.

Tel que le tout se trouve, sans exception ni réserve et sujet:

a) aux dispositions de la déclaration de copropriété reçue devant André Rouleau, notaire, le douze décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Laval, sous le numéro 755866; et

b) à une servitude de vue par destination de père de famille telle que créée aux termes de ladite déclaration de copropriété ci-haut mentionnée et enregistrée sous le numéro 755866 et autres droits de passage résultant du même dit acte et notamment ceux décrits aux articles 8.13 et 12.3 de ladite déclaration.

c) l'immeuble est aussi grevé des servitudes suivantes:

— une servitude de passage telle que créée aux termes d'un acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval, sous le numéro 368073,

— une servitude en faveur de Montreal Island & Power Company enregistrée audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 49478,

— une servitude de passage créée aux termes d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 452423,

— un avis de la ville de Laval enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 672516, concernant l'intercepteur Marigot qui est situé en tréfonds,

— une servitude de stationnement en faveur des lots hypothéqués enregistrée à Laval, sous le numéro 756145.

La mise à prix est fixée à 29 650,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval, (Québec), le DOUZIÈME jour d'AOUT 1993 à DOUZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉA TRUDEL ST-LOUIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Laval, le 31 mai 1993

87326

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Laval
Nos 540-18-000017-936
500-05-012236-897

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, société de fiducie légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et une succursale au 2525, boulevard Daniel-Johnson, dans les cité et district de Laval, partie demanderesse, contre LES IMMEUBLES AMPE-RES INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 8265, 14^e Avenue, en les cité et district de Laval, partie défenderesse, et LISE SAUVAGEAU, rentière, résidant et domiciliée au 5402, Renty, dans la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause.

L'immeuble A connu et désigné comme étant :

« Un emplacement situé en la ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro neuf cent quatre-vingt-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro treize (13-993), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales, division d'enregistrement de Laval.

Avec bâtisse portant le numéro d'immeuble 8832, rue de Tilly, Saint-François, ville de Laval, province de Québec. »

Ville de Laval, matricule : 9859 67 7960 7

L'immeuble B connu et désigné comme étant :

« Un emplacement situé à Saint-François, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro neuf cent quatre-vingt-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro treize (13-992), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales, division d'enregistrement de Laval.

Avec bâtisse dessus construite, portant le numéro 8836, rue de Tilly, Saint-François, ville de Laval, province de Québec. »

Ville de Laval, matricule : 9859 67 6470 8

La mise à prix de l'immeuble A est fixée à 34 500,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

La mise à prix de l'immeuble B est fixée à 34 600,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le DIX-NEUVIÈME jour d'AOUT 1993 à compter de ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉA TRUDEL ST-LOUIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Laval, le 31 mai 1993

87351

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Lac-Brome

Avis est, par les présentes, donné qu'un avis de vente pour non-paiement de taxes municipales et scolaires a été publié en français et en anglais à deux reprises au journal « Le Guide », soit les 26 juin et 3 juillet 1993. L'enchère publique aura lieu le mercredi 11 août 1993 à 13 h 30.

Lac-Brome, le 11 juillet 1993

87280

La greffière,
CATHERINE BOUCHARD

Erratum

AUTOMOBILE LAURIER GILBERT INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1993 05 29, à la page 2170 du numéro 22, relativement à « AUTOMOBILE LAURIER GILBERT INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise : 1993 01 15.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2971-2692

5090

Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin

Dans l'avis de délivrance de lettres patentes publié le 29 mai 1993, à la page 2255, la date apparaissant dans la troisième ligne aurait dû se lire « 28 avril 1993 » au lieu de « 29 avril 1993 ».

5088

LES ATELIERS GAMI INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1993 06 12, à la page 2500, du numéro 24, relativement à « LES ATELIERS GAMI INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise: « 1985 01 10 ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2315-2101

5090

LES RESTAURANTS DA VINCI INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de continuation, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1993 06 05, à la page 2417, du numéro 23, relativement à « LES RESTAURANTS DA VINCI INC. » de façon à ce que la date de constitution se lise: 1969 02 28.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1102-7752

5091

Municipalité de Sainte-Justine

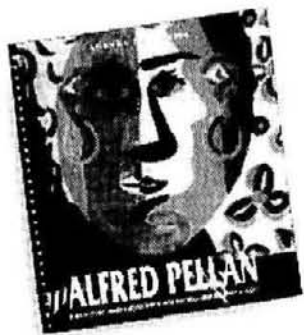
Dans l'avis d'approbation du changement de nom publié le 12 juin 1993, à la page 2522, l'ancien nom apparaissant à la quatrième ligne aurait dû se lire « paroisse de Sainte-Justine » au lieu de « village de Sainte-Justine ».

5096

ALFRED PELLAN

AGENDA D'ART 1994

MUSÉE DU QUÉBEC • MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL • LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC



À l'occasion de l'exposition consacrée à Alfred Pellan, l'Agenda d'art 1994 présente une trentaine de tableaux de cet artiste surnommé le « magicien de la couleur ». Cet agenda au format pratique et richement illustré en couleurs sera très utile à la maison ou au bureau.

Peintre au style révolutionnaire, Pellan est, avec Jean Paul Lemieux, Jean-Paul Riopelle et Paul-Émile Borduas, une des figures dominantes et presque légendaire de l'art moderne au Québec. La qualité de son dessin et la fantaisie de ses couleurs ont toujours exercé une sorte de fascination envoûtante.

En 1994, découvrez Alfred Pellan, ses talents multiples et sa fantaisie débordante. Un magnifique agenda à offrir en cadeau dès maintenant!

Agenda d'art 1994
1993, 128 pages
Format 8 x 8 1/2 po - 20 x 21 cm
E00 2-551-15703-X

17,95 \$

Commande postale
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information
(418) 643-5150
Sans frais : 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177



COMMANDE POSTALE

3-003-3 / 06

Nom : _____ N° compte client : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : (____) _____

Code	Titre	Prix unitaire	TPS 7%	Sous-total	Quant.	Total
2-551-15703-X	Agenda d'art	17,95 \$	1,26 \$	19,21 \$		

Frais de port
(taxes incluses) **4 \$**
TOTAL ◆

Cartes de crédit acceptées ☐  ☐ 

Numéro : _____

Date d'échéance : _____

Banque : _____

Nom du titulaire : _____

Signature : _____

Important :

Paiement par chèque
ou mandat-poste
à l'ordre de
«Les Publications du Québec».
Prix et conditions de vente
modifiables sans préavis.

Québec 

Également en vente
chez votre libraire habituel.



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

